



Cenovus Energy Inc.

États financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en dollars canadiens)

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus »). Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de trois administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même si les systèmes de contrôle interne ont été jugés efficaces, ils ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui a trait à la préparation et à la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2010 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace à cette date.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2010, lesquelles sont exprimées dans son rapport d'audit. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

Le président et
chef de la direction de
Cenovus Energy Inc.,

(signé) **Brian C. Ferguson**

Le 18 février 2011

Le vice-président directeur et
chef des finances de
Cenovus Energy Inc.,

(signé) **Ivor M. Ruste**

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Cenovus Energy Inc.

Nous avons effectué les audits intégrés des états financiers consolidés de 2010, 2009 et 2008 de Cenovus Energy Inc. et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2010. Nos opinions, qui se fondent sur nos audits, sont présentées ci-après.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc., qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009 ainsi que les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des trois exercices compris dans la période terminée le 31 décembre 2010 et les notes y afférentes, notamment un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Les normes d'audit généralement reconnues du Canada requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants, par sondages, concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des principes et des méthodes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Cenovus Energy Inc. aux 31 décembre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des trois exercices compris dans la période terminée le 31 décembre 2010 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons aussi audité le contrôle interne de Cenovus Energy Inc. à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2010, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Responsabilité de la direction pour le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière présentée dans l'évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière incluse dans les présentes.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants.

L'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comporte l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

Définition du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et qui comprend les politiques et procédures qui :

- i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; iii) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Limites inhérentes

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Opinion

À notre avis, Cenovus Energy Inc. maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2010 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO.

(signé) **PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables agréés
Calgary (Alberta)
Canada

Le 18 février 2011

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)		2010	2009	2008
Produits bruts	(note 1)	13 422	11 790	18 103
Déduire : redevances	(note 1)	449	273	533
Produits, montant net		12 973	11 517	17 570
Charges	(note 1)			
Taxes à la production et impôts miniers		34	44	80
Transport et fluidification		1 065	760	1 021
Exploitation		1 302	1 312	1 292
Produits achetés		7 549	5 910	10 341
Amortissement et épuisement		1 310	1 527	1 397
Frais généraux et frais d'administration		251	211	171
Intérêts, montant net	(note 8)	279	244	233
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(note 16)	75	45	40
(Gain) perte de change, montant net	(note 9)	(51)	304	(308)
(Gain) perte à la cession d'actifs		9	-	-
Autres (revenus) pertes, montant net	(note 6)	(13)	(2)	3
		11 810	10 355	14 270
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		1 163	1 162	3 300
Charge d'impôts sur les bénéfices	(note 10)	170	344	774
Bénéfice net		993	818	2 526
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts				
Écart de conversion		(13)	(238)	347
Résultat étendu		980	580	2 873
Bénéfice net par action ordinaire de base	(note 22)	1,32	1,09	3,37
dilué		1,32	1,09	3,36

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	300	155
Comptes débiteurs et produits à recevoir	1 055	978
Impôts sur les bénéfices à recevoir	31	40
Partie à court terme de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	(note 11) 346	345
Gestion des risques	(note 21) 163	60
Stocks	(note 12) 880	875
	2 775	2 453
Éléments d'actif détenus à des fins de vente	(note 6) 65	-
Immobilisations corporelles, montant net	(notes 1, 13) 15 530	15 214
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	(note 11) 2 145	2 621
Gestion des risques	(note 21) 43	1
Autres actifs	(note 14) 391	320
Écart d'acquisition	(note 1) 1 146	1 146
	22 095	21 755
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 825	1 574
Impôts sur les bénéfices à payer	154	-
Partie à court terme de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	(note 11) 343	340
Gestion des risques	(note 21) 163	70
	2 485	1 984
Passif lié aux éléments d'actif détenus à des fins de vente	(note 6) 7	-
Dettes à long terme	(note 15) 3 432	3 656
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	(note 11) 2 176	2 650
Gestion des risques	(note 21) 10	4
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(note 16) 1 213	1 147
Autres passifs	(note 17) 346	239
Impôts sur les bénéfices futurs	(note 10) 2 404	2 467
	12 073	12 147
Engagements et éventualités	(note 23)	
Capitaux propres	(note 18) 10 022	9 608
	22 095	21 755

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

(signé) **Michael A. Grandin**

Administrateur
Cenovus Energy Inc.

(signé) **Colin Taylor**

Administrateur
Cenovus Energy Inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)	Capital- actions (note 18)	Surplus d'apport (note 18)	Bénéfices non répartis	CAERE*	Investis- sement net du propriétaire (note 18)	Total
Solde au 31 décembre 2007	-	-	-	(123)	8 035	7 912
Bénéfice net	-	-	-	-	2 526	2 526
Distributions au propriétaire, montant net	-	-	-	-	(1 297)	(1 297)
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	347	-	347
Solde au 31 décembre 2008	-	-	-	224	9 264	9 488
Bénéfice net	-	-	-	-	773	773
Distributions au propriétaire, montant net	-	-	-	-	(302)	(302)
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	(212)	-	(212)
Investissement net du propriétaire à la date de l'arrangement, soit le 30 novembre 2009	-	-	-	12	9 735	9 747
Émission d'actions ordinaires dans le cadre de l'arrangement	3 680	-	-	-	(3 680)	-
Reclassement de l'investissement net du propriétaire dans le surplus d'apport par suite de l'arrangement	-	6 055	-	-	(6 055)	-
Bénéfice net – du 1 ^{er} décembre au 31 décembre	-	-	45	-	-	45
Dividendes sur actions ordinaires	-	(159)	-	-	-	(159)
Actions ordinaires émises en vertu des régimes d'options	1	-	-	-	-	1
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	(26)	-	(26)
Solde au 31 décembre 2009	3 681	5 896	45	(14)	-	9 608
Bénéfice net	-	-	993	-	-	993
Actions ordinaires émises aux termes des régimes d'options sur actions	35	-	-	-	-	35
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(601)	-	-	(601)
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	(13)	-	(13)
Solde au 31 décembre 2010	3 716	5 896	437	(27)	-	10 022

* Cumul des autres éléments du résultat étendu

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009	2008
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	993	818	2 526
Amortissement et épuisement	1 310	1 527	1 397
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices futurs	(note 10) 88	(590)	405
(Gain latent) perte latente lié à la gestion des risques	(note 21) (46)	698	(899)
(Gain latent) perte latente de change	(note 9) (69)	327	(317)
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(note 16) 75	45	40
(Gain) perte au désinvestissement d'actifs	9	-	-
Autres	55	20	(37)
Variation nette des autres actifs et passifs	(55)	(26)	(92)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	234	220	202
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 594	3 039	3 225
Activités d'investissement			
Dépenses en immobilisations	(note 1) (2 208)	(2 165)	(2 204)
Produits de la cession de participations	(note 7) 309	222	48
Variation nette des autres actifs	4	(25)	(49)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	99	(95)	96
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 796)	(2 063)	(2 109)
Rentrées nettes avant les activités de financement	798	976	1 116
Activités de financement			
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	(58)	(342)	41
Émission de titres d'emprunt à long terme	-	204	276
Remboursement de la dette à long terme	-	(97)	(247)
Émission de billets non garantis américains	(note 15) -	3 718	-
Paiement du billet à payer à Encana	(note 15) -	(3 701)	-
Paiement du compte de transition à payer à Encana	-	(264)	-
Opérations de financement avec Encana, montant net	-	(302)	(1 297)
Émission d'actions ordinaires	28	1	-
Dividendes sur actions ordinaires	(601)	(159)	-
Autres	-	(35)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(631)	(977)	(1 227)
Gain (perte) de change sur la trésorerie et ses équivalents libellés en devises	(22)	(32)	1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et de ses équivalents	145	(33)	(110)
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	155	188	298
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	300	155	188

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 22)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS SECTORIELLES

Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société ») œuvre dans le secteur de la mise en valeur, de la production et de la commercialisation du pétrole brut, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel (les « LGN ») au Canada, et possède des raffineries aux États-Unis.

La société a son siège social à Calgary, en Alberta, et ses actions ordinaires sont cotées aux bourses de Toronto et de New York. Des renseignements sur l'historique de la société et le mode de présentation des présents états financiers sont fournis à la note 2.

Les secteurs d'exploitation isolables de la société sont les suivants :

- **Activités en amont**, qui regroupe les activités de mise en valeur et de production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN au Canada, se compose de deux unités d'exploitation isolables :
 - la division **Sables bitumineux**, qui se compose des actifs suivants de Cenovus : les actifs de production de bitume à Foster Creek et à Christina Lake, les actifs liés au pétrole lourd à Pelican Lake, les actifs des nouvelles zones de ressources comme celles de Narrows Lake, de Grand Rapids et de Telephone Lake, ainsi que les actifs gaziers d'Athabasca. Certains des terrains de sables bitumineux de la société, notamment ceux de Foster Creek, de Christina Lake et de Narrows Lake sont détenus conjointement avec ConocoPhillips, société non apparentée cotée aux États-Unis, et exploités par Cenovus.
 - La division **Hydrocarbures classiques**, qui comprend la mise en valeur et la production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN classiques dans l'Ouest du Canada.
- **Raffinage et commercialisation**, qui se concentre sur le raffinage de produits de pétrole brut en produits pétroliers et chimiques dans deux raffineries situées aux États-Unis. Ces raffineries sont détenues conjointement avec ConocoPhillips et exploitées par celle-ci. Ce secteur assure aussi la commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel de Cenovus, en plus de conclure avec des tiers des achats et des ventes de produits qui lui procurent une marge de manœuvre relativement aux engagements de transport, aux types de produits, aux points de livraison et à la diversification de la clientèle.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, qui comprend principalement les gains ou les pertes latents comptabilisés à l'égard des instruments financiers dérivés, ainsi que d'autres coûts de Cenovus au titre des activités générales, administratives et de financement. Lorsque des instruments financiers sont réglés, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés dans le secteur d'exploitation auquel les instruments dérivés se rattachent. Les éliminations ont trait aux ventes, aux produits d'exploitation et aux produits achetés intersectoriels qui sont constatés au prix de cession interne en fonction des prix du marché courants, ainsi qu'aux résultats internes non réalisés.

Les secteurs d'exploitation et isolables décrits ci-dessus ont été modifiés par rapport à ceux présentés dans les périodes antérieures afin de refléter la nouvelle structure d'exploitation de Cenovus. Tous les montants des périodes antérieures ont été retraités pour rendre compte de cette nouvelle présentation.

L'information financière contenue dans les tableaux qui suivent présente l'information sectorielle en premier lieu par secteur, puis par produit et par emplacement géographique. Les informations ayant trait aux dépenses en immobilisations, à l'écart d'acquisition, aux ventes et aux principaux clients de Cenovus sont résumées à la fin de la note.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Résultats d'exploitation – Informations sectorielles et opérationnelles

Exercices terminés les 31 décembre	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total des activités en amont		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Produits bruts	2 719	2 277	2 558	2 539	3 369	4 130	5 258	5 646	6 688
Déduire : redevances	279	135	246	170	138	287	449	273	533
Produits, montant net	2 440	2 142	2 312	2 369	3 231	3 843	4 809	5 373	6 155
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	-	1	2	34	43	78	34	44	80
Transport et fluidification	935	628	791	130	132	230	1 065	760	1 021
Exploitation	369	332	335	441	416	427	810	748	762
Produits achetés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement et épuisement	1 136	1 181	1 184	1 764	2 640	3 108	2 900	3 821	4 292
Bénéfice sectoriel (perte)							1 861	2 571	3 113
Soldes au 31 décembre									
Immobilisations corporelles							10 196	10 095	9 949
Écart d'acquisition							1 146	1 146	1 146
Total de l'actif							14 543	14 921	15 466

Exercices terminés les 31 décembre	Raffinage et commercialisation			Activités non sectorielles et éliminations			Chiffres consolidés		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Produits bruts	8 228	6 922	10 684	(64)	(778)	731	13 422	11 790	18 103
Déduire : redevances	-	-	-	-	-	-	449	273	533
Produits, montant net	8 228	6 922	10 684	(64)	(778)	731	12 973	11 517	17 570
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	-	-	-	-	-	-	34	44	80
Transport et fluidification	-	-	-	-	-	-	1 065	760	1 021
Exploitation	489	534	543	3	30	(13)	1 302	1 312	1 292
Produits achetés	7 664	6 020	10 500	(115)	(110)	(159)	7 549	5 910	10 341
Amortissement et épuisement	75	368	(359)	48	(698)	903	3 023	3 491	4 836
	239	232	205	32	45	13	1 310	1 527	1 397
Bénéfice sectoriel (perte)	(164)	136	(564)	16	(743)	890	1 713	1 964	3 439
Frais généraux et d'administration				251	211	171	251	211	171
Intérêts débiteurs, montant net				279	244	233	279	244	233
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations				75	45	40	75	45	40
(Gain) perte de change, montant net				(51)	304	(308)	(51)	304	(308)
(Gain) perte à la cession d'actifs				9	-	-	9	-	-
Autres (revenus) pertes, montant net				(13)	(2)	3	(13)	(2)	3
				550	802	139	550	802	139
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices							1 163	1 162	3 300
Charge d'impôts sur les bénéfices							170	344	774
Bénéfice net							993	818	2 526
Soldes au 31 décembre									
Immobilisations corporelles	5 188	5 003	4 967	146	116	98	15 530	15 214	15 014
Écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	1 146	1 146	1 146
Total de l'actif	6 714	6 404	5 964	838	430	1 184	22 095	21 755	22 614

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire

Exercice terminé le 31 décembre 2010

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Informations sectorielles et opérationnelles – Activités en amont

Exercices terminés les 31 décembre	Pétrole brut et LGN								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Produits bruts	2 603	2 056	2 262	1 220	1 161	1 606	3 823	3 217	3 868
Déduire : redevances	276	129	178	153	119	208	429	248	386
Produits, montant net	2 327	1 927	2 084	1 067	1 042	1 398	3 394	2 969	3 482
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	-	1	2	28	28	40	28	29	42
Transport et fluidification	934	626	784	86	87	154	1 020	713	938
Exploitation	341	298	279	202	174	171	543	472	450
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	1 052	1 002	1 019	751	753	1 033	1 803	1 755	2 052

Exercices terminés les 31 décembre	Gaz naturel								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Produits bruts	102	214	278	1 306	2 196	2 512	1 408	2 410	2 790
Déduire : redevances	1	6	68	17	19	79	18	25	147
Produits, montant net	101	208	210	1 289	2 177	2 433	1 390	2 385	2 643
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	-	-	-	6	15	38	6	15	38
Transport et fluidification	1	2	7	44	45	76	45	47	83
Exploitation	23	25	43	235	237	252	258	262	295
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	77	181	160	1 004	1 880	2 067	1 081	2 061	2 227

Exercices terminés les 31 décembre	Autres								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Produits bruts	14	7	18	13	12	12	27	19	30
Déduire : redevances	2	-	-	-	-	-	2	-	-
Produits, montant net	12	7	18	13	12	12	25	19	30
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport et fluidification	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exploitation	5	9	13	4	5	4	9	14	17
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	7	(2)	5	9	7	8	16	5	13

Exercices terminés les 31 décembre	Total								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Produits bruts	2 719	2 277	2 558	2 539	3 369	4 130	5 258	5 646	6 688
Déduire : redevances	279	135	246	170	138	287	449	273	533
Produits, montant net	2 440	2 142	2 312	2 369	3 231	3 843	4 809	5 373	6 155
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	-	1	2	34	43	78	34	44	80
Transport et fluidification	935	628	791	130	132	230	1 065	760	1 021
Exploitation	369	332	335	441	416	427	810	748	762
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	1 136	1 181	1 184	1 764	2 640	3 108	2 900	3 821	4 292

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Informations géographiques

Le secteur Raffinage et commercialisation est présent au Canada et aux États-Unis. Les deux installations de raffinage de Cenovus sont situées aux États-Unis et y exercent leurs activités. La commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel de Cenovus produits au Canada, de même que les achats et ventes de produits conclus avec des tiers, sont entrepris au Canada. Les ventes de produits physiques dont le règlement a lieu aux États-Unis sont considérées comme étant des ventes à l'exportation effectuées par une entreprise canadienne.

Exercices terminés les 31 décembre	Raffinage et commercialisation								
	Canada (commercialisation)			États-Unis (raffinage)			Total		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Produits bruts	1 604	965	1 211	6 624	5 957	9 473	8 228	6 922	10 684
Déduire : redevances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits, montant net	1 604	965	1 211	6 624	5 957	9 473	8 228	6 922	10 684
Charges									
Exploitation	17	17	20	472	517	523	489	534	543
Produits achetés	1 579	938	1 184	6 085	5 082	9 316	7 664	6 020	10 500
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	8	10	7	67	358	(366)	75	368	(359)
Amortissement et épuisement	10	12	4	229	220	201	239	232	205
Bénéfice sectoriel (perte)	(2)	(2)	3	(162)	138	(567)	(164)	136	(564)

Dépenses en immobilisations

Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009	2008
Dépenses en immobilisations			
Sables bitumineux	867	629	758
Hydrocarbures classiques	523	466	848
Activités en amont	1 390	1 095	1 606
Raffinage et commercialisation	656	1 033	539
Activités non sectorielles	76	34	59
	2 122	2 162	2 204
Dépenses en immobilisations liées aux acquisitions			
Sables bitumineux	25	-	-
Hydrocarbures classiques	23	3	-
Raffinage et commercialisation	38	-	-
Total	2 208	2 165	2 204

Outre ce qui précède, Cenovus a acquis en 2009 des terrains bitumineux stratégiques en échange de certains avoirs non essentiels.

Ajouts à l'écart d'acquisition

Il n'y a eu aucun ajout à l'écart d'acquisition en 2010, en 2009 ou en 2008.

Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN produits ou achetés au Canada qui ont été livrés à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 646 M\$ (618 M\$ en 2009; 1 388 M\$ en 2008).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, Cenovus avait deux clients (deux en 2009 et deux en 2008) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de ses produits bruts consolidés. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie intégrées internationales ayant une notation de première qualité, se sont élevées à approximativement 7 671 M\$ (6 389 M\$ en 2009; 9 619 M\$ en 2008).

2. HISTORIQUE ET MODE DE PRÉSENTATION

Dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Cenovus a commencé à exercer ses activités de manière indépendante le 1^{er} décembre 2009 par suite du plan d'arrangement (l'« arrangement ») concernant Encana Corporation (« Encana »), selon lequel Encana a été scindée en deux sociétés indépendantes du secteur de l'énergie : une société gazière, Encana, et une société pétrolière, Cenovus. Aux termes de l'arrangement, les porteurs d'actions ordinaires d'Encana ont reçu une action de la nouvelle société Encana et une action de Cenovus pour chaque action d'Encana détenue. Les actions ordinaires de Cenovus ont commencé à se négocier « à mesure qu'elles sont émises » aux bourses de Toronto (« TSX ») et de New York (« NYSE ») le 2 novembre 2009. Les actions de Cenovus se négocient normalement depuis le 3 décembre 2009 à la TSX et depuis le 9 décembre 2009 à la NYSE.

Encana a été considérée comme un apparenté jusqu'à la conclusion de l'arrangement en raison de sa relation société mère-filiale avec les entités de Cenovus. Cependant, postérieurement à l'arrangement, Encana n'est plus un apparenté selon la définition établie par le chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », du *Manuel de l'ICCA*.

Mode de présentation/information financière détachée

Les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et de la période d'un mois allant du 1^{er} décembre au 31 décembre 2009 représentent les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière de la société à titre d'entité distincte. Les résultats des périodes antérieures à l'arrangement, soit du 1^{er} janvier au 30 novembre 2009 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, ont été comptabilisés sur une base détachée. Selon cette méthode, les résultats ont été établis à partir des documents comptables d'Encana et se fondent sur les résultats d'exploitation historiques et sur les actifs et passifs historiques des activités transférées à Cenovus.

Comme la société faisait partie d'Encana et n'était pas une entité distincte avant le 30 novembre 2009, les états financiers consolidés historiques comprennent les montants répartis au titre de certains produits, charges, actifs et passifs d'Encana, notamment les éléments décrits ci-dessous.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

*Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010*

2. HISTORIQUE ET MODE DE PRÉSENTATION (suite)

Les résultats d'exploitation de Cenovus ont été expressément déterminés d'après la structure organisationnelle d'Encana. Certains éléments des autres charges présentées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu représentent les répartitions et les estimations des coûts des services engagés par Encana. Ces répartitions et estimations comprennent l'évaluation à la valeur de marché des gains et des pertes latents, des frais généraux et d'administration, du montant net des intérêts, des gains et pertes de change et de la charge d'impôts sur les bénéfices. La majorité des actifs et des passifs de Cenovus ont été déterminés d'après la structure organisationnelle, les exceptions les plus importantes étant les immobilisations corporelles, les impôts exigibles et la dette à long terme.

Le raffinage, la commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel et les activités non sectorielles ont été expressément déterminés d'après la structure organisationnelle existante d'Encana lorsque cela a été possible. L'épuisement relatif aux biens en amont a été imputé à Cenovus d'après les volumes de production connexes en utilisant le taux d'épuisement calculé pour le centre de coûts consolidés canadien d'Encana.

Les gains et les pertes liés à la valorisation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés conclus par Encana ont été imputés à Cenovus d'après les volumes de produits connexes.

Les salaires, les charges sociales, les charges de retraite, les incitatifs à long terme et autres actifs, passifs et coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi ont été imputés à Cenovus d'après les meilleures estimations de la direction quant à la façon dont les services ont été historiquement fournis par les salariés existants. Les coûts, les actifs et les passifs liés aux salariés retraités sont demeurés à la charge d'Encana.

Le montant net des intérêts débiteurs a été calculé essentiellement d'après l'encours de la dette imputé à Cenovus.

Les impôts sur les bénéfices ont été comptabilisés comme si Cenovus et ses filiales avaient été des entités juridiques distinctes, chacune établissant une déclaration distincte dans sa juridiction fiscale.

Le calcul des impôts sur les bénéfices est fondé sur des hypothèses, des répartitions et des estimations, y compris celles qui ont été utilisées dans la préparation des états financiers consolidés détachés de Cenovus. Avant l'arrangement, les catégories de biens et de dépenses de Cenovus étaient réparties aux fins du centre de coûts canadien en fonction de la même répartition que celle utilisée pour déterminer la valeur des immobilisations corporelles, en vue de l'établissement d'états financiers détachés.

Les immobilisations corporelles liées aux activités pétrolières et gazières en amont sont comptabilisées par Cenovus selon la méthode du coût entier. Les immobilisations corporelles liées aux activités pétrolières et gazières en amont ont été déterminées selon un processus de répartition utilisant le ratio des produits nets futurs, actualisés à 10 %, des divisions respectives d'Encana contribuant aux produits nets futurs, actualisés à 10 %, de toutes les propriétés prouvées au Canada au 31 décembre 2008. Le produit net futur est le montant net estimatif à recevoir à l'égard de la mise en valeur et de la production des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

L'écart d'acquisition a été réparti à Cenovus en fonction des biens associés aux regroupements d'entreprises dont il découle.

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés détachés, il a été déterminé que Cenovus devrait maintenir approximativement le même ratio de dette aux capitaux permanents qu'Encana sur une base consolidée en dollars américains. En conséquence, avant l'arrangement, la dette a été attribuée à Cenovus selon ce ratio, qui a été calculé en dollars américains. La dette est définie comme

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

2. HISTORIQUE ET MODE DE PRÉSENTATION (suite)

étant les parties à court terme et à long terme de la dette à long terme. Les capitaux permanents ne sont pas une notion ayant une signification prescrite par les principes comptables généralement reconnus (« hors PCGR »); cette mesure est définie comme étant la dette plus les capitaux propres.

La direction croit que les hypothèses sous-tendant les états financiers consolidés détachés de Cenovus sont raisonnables. Toutefois, les états financiers consolidés de Cenovus ci-joints peuvent ne pas refléter ce que la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Cenovus auraient été si Cenovus avait été une entité distincte pendant les périodes présentées, ni ce que seront les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de Cenovus. L'investissement direct d'Encana dans Cenovus est indiqué à titre d'investissement net à la place des capitaux propres du fait qu'il n'existait pas une propriété directe par les actionnaires dans Cenovus avant le 30 novembre 2009. L'investissement d'Encana tient compte du bénéfice net cumulé, des autres éléments du résultat étendu et du montant net des distributions au comptant versées à Encana.

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés et les états financiers consolidés détachés historiques rendent compte de tous les ajustements (y compris les ajustements récurrents normaux) nécessaires pour donner une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

3. MODIFICATION DE LA MONNAIE DE PRÉSENTATION

Par suite de l'arrangement, Cenovus a présenté ses résultats en dollars américains aux fins de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, car Encana utilisait cette monnaie comme monnaie de présentation. Le 1^{er} janvier 2010, la société a modifié sa monnaie de présentation et utilise maintenant le dollar canadien. Cette modification de la monnaie de présentation vise à mieux présenter les activités de Cenovus et à faciliter la comparaison de ses résultats avec ceux de ses pairs. Pour mettre en œuvre ce changement, la société a respecté les exigences de l'abrégé n° 130 (le « CPN-130 ») du Comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), intitulé « Méthode de conversion applicable lorsque la monnaie de présentation est différente de la monnaie de mesure ou que la monnaie de présentation est changée ».

Par suite de la modification de la monnaie de présentation, toutes les données comparatives en dollars américains ont été converties en dollars canadiens afin d'établir les états financiers consolidés de la société comme si elle avait toujours présenté ses résultats en dollars canadiens.

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Cenovus et de ses filiales et sont présentés conformément aux PCGR du Canada. Des informations préparées conformément aux PCGR des États-Unis sont présentées à la note 24.

Les participations dans des sociétés de personnes sous contrôle conjoint et des coentreprises sans personnalité morale exerçant certaines activités de mise en valeur, de production et de raffinage du pétrole brut de Cenovus sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle, méthode selon laquelle les comptes reflètent la quote-part revenant à Cenovus des produits, des charges, de l'actif et du passif de ces entreprises.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

*Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010*

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

B) Conversion des devises

Les comptes des établissements autonomes sont convertis selon la méthode du taux courant. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les produits et les charges le sont au taux moyen de l'exercice. Les écarts de conversion se rapportant aux établissements autonomes sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, à titre d'élément distinct des capitaux propres.

Les actifs et les passifs monétaires de Cenovus libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou perte de change est inscrit à l'état consolidé des résultats.

C) Incertitude relative à la mesure

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations portent principalement sur des opérations qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

Les montants comptabilisés au titre de l'amortissement et de l'épuisement ainsi que des coûts et des obligations liés à la mise hors service d'immobilisations et les montants utilisés aux fins des calculs relatifs au plafonnement du coût entier et à la dépréciation sont fondés sur des estimations des réserves de pétrole brut et de gaz naturel, des coûts qui devront être engagés pour mettre ces réserves en valeur et des flux de trésorerie futurs. De par leur nature, ces estimations des réserves, y compris les estimations des prix et des coûts futurs, et des flux de trésorerie futurs qui s'y rattachent font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers consolidés d'exercices à venir pourrait être importante.

La valeur des actifs et des obligations liés aux régimes de retraite ainsi que les coûts découlant des régimes de retraite comptabilisés en résultat net sont déterminés à partir de certaines hypothèses actuarielles et économiques qui, de par leur nature, font l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Le montant de la charge de rémunération liée aux ententes de rémunération fondées sur le rendement à long terme est fonction des meilleures estimations de la direction quant à l'atteinte du critère de rendement et au montant qui sera versé.

La juste valeur estimative des actifs et passifs financiers fait l'objet, de par la nature même de ces éléments, d'une incertitude relative à la mesure.

Les règlements et lois fiscaux et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. Les impôts sur les bénéfices font par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

D) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN et de produits pétroliers et raffinés de Cenovus sont constatés lorsque le titre de propriété est transféré de la société au client. Les gains et les pertes réalisés découlant des activités de gestion des risques liés au prix des marchandises pour le pétrole brut et le gaz naturel sont portés aux produits lorsque la marchandise est vendue.

Les produits d'exploitation et les produits achetés sont inscrits au montant brut lors du transfert du titre de propriété du produit ainsi que des risques et avantages connexes. Les opérations d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même contrepartie conclues en prévision l'une de l'autre sont comptabilisées au montant net. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont constatés lorsque les services sont fournis.

Les gains et les pertes latents découlant des activités de gestion des risques liés au prix des marchandises pour le gaz naturel et le pétrole brut sont inscrits à titre de produits en fonction des calculs connexes d'évaluation à la valeur de marché effectués à la fin de chaque période.

E) Taxes à la production et impôts miniers

Les frais payés aux titulaires de participations non minières et qui sont fondés sur la production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN sont constatés au moment où ces biens sont produits.

F) Frais de transport et de fluidification

Les frais liés au transport de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est livré et que les services sont fournis.

G) Régimes d'avantages sociaux

Les obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les charges connexes sont comptabilisées déduction faite des actifs des régimes.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata du nombre d'années de service, à partir des meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus futurs des soins de santé. Le taux de rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur la juste valeur des actifs en question. L'obligation au titre des prestations constituées est actualisée au taux d'intérêt du marché applicable à des titres de créance de qualité supérieure émis par des sociétés à la date d'évaluation.

La charge de retraite du régime à prestations déterminées tient compte du coût des prestations de retraite gagnées au cours de l'exercice, de la charge d'intérêts sur les obligations découlant des régimes de retraite, du rendement prévu des actifs des régimes, de l'amortissement de l'obligation transitoire nette, de l'amortissement des ajustements découlant des modifications des régimes de retraite et de l'amortissement de l'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des salariés couverts par les régimes.

La charge de retraite au titre des régimes à cotisations déterminées est inscrite lorsque les avantages sont gagnés par les salariés couverts par les régimes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

H) Impôts sur les bénéfices

Cenovus utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, elle constate des impôts futurs au titre de l'incidence de tout écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif, utilisant à cette fin les taux d'imposition pratiquement en vigueur. Les soldes cumulatifs d'impôts futurs sont ajustés de façon à tenir compte des modifications des taux d'imposition pratiquement en vigueur, et les ajustements sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice au cours duquel les modifications ont lieu.

I) Bénéfice par action

Le bénéfice net par action ordinaire de base est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. Le bénéfice net par action ordinaire dilué est calculé compte tenu de la dilution qui pourrait se produire si les options sur actions, non assorties de droits à la plus-value des actions jumelés, étaient exercées ou si d'autres contrats qui devraient donner lieu à l'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. La méthode du rachat d'actions est employée pour déterminer l'effet dilutif des options non assorties de droits à la plus-value des actions jumelés et d'autres instruments dilutifs. Cette méthode suppose que le produit découlant de l'exercice d'options dans le cours non assorties de droits à la plus-value des actions jumelés est affecté au rachat d'actions ordinaires au prix du marché moyen.

J) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et ses équivalents incluent les placements à court terme, tels que les dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

K) Stocks

Les stocks de produits, y compris les produits pétroliers et raffinés, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation établie selon la méthode de l'épuisement successif ou du coût moyen pondéré.

L) Immobilisations corporelles

Activités en amont

Les biens pétroliers et gaziers sont comptabilisés conformément à la note d'orientation de l'ICCA qui traite de la capitalisation du coût entier dans le secteur du pétrole et du gaz. Selon cette note d'orientation, tous les coûts directement liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de réserves de bitume, de pétrole brut et de gaz naturel, y compris les coûts internes et les coûts liés à la mise hors service d'immobilisations, sont capitalisés dans des centres de coûts, pays par pays.

L'épuisement et l'amortissement des coûts cumulés dans chaque centre de coûts sont calculés selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement, en fonction des réserves prouvées estimatives établies à l'aide des prix et coûts futurs estimatifs. Aux fins de ces calculs, le gaz naturel est converti en pétrole d'après un contenu énergétique équivalent. Les coûts capitalisés qui sont assujettis à l'amortissement pour épuisement incluent les coûts futurs estimatifs devant être engagés pour mettre en valeur les réserves prouvées. Le produit de la cession de biens est généralement déduit du compte du coût entier sans qu'un gain ou une perte ne soit constaté, à moins que cette déduction n'entraîne une variation du taux d'épuisement et d'amortissement de 20 % ou plus, auquel cas un gain ou une perte est inscrit. Les coûts des grands programmes de mise en valeur et les coûts d'acquisition et d'évaluation de biens non prouvés importants sont exclus, par centre de coûts, de ceux qui sont assujettis à l'amortissement pour épuisement jusqu'à ce qu'il soit déterminé que les biens recèlent des réserves prouvées ou qu'une dépréciation a été subie. En cas de dépréciation, les coûts sont inclus dans les coûts assujettis à l'épuisement et à l'amortissement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net lorsque la valeur comptable d'un centre de coûts n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur. La valeur comptable du centre de coûts n'est pas recouvrable si elle excède la somme des flux de trésorerie non actualisés liés aux réserves prouvées. Si la somme des flux de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur est limitée à l'excédent de la valeur comptable sur la somme des éléments suivants :

- i) la juste valeur des réserves prouvées et probables;
- ii) le coût des biens non prouvés soumis à un test de dépréciation distinct.

Raffinage en aval

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles liées au raffinage sont inscrits à l'actif au moment où ils sont engagés. Les coûts comprennent les frais rattachés à la construction ou à l'acquisition du matériel ou des installations, les frais d'installation des immobilisations et les frais engagés pour préparer les immobilisations en vue de leur utilisation prévue, ainsi que les coûts de mise hors service connexes. Les coûts capitalisés ne sont amortis qu'à partir du moment où l'immobilisation est mise en service, après quoi ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative de chaque composante des installations de raffinage.

Une perte de valeur est constatée à l'égard des immobilisations liées au raffinage lorsque la valeur comptable n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur. La valeur comptable n'est pas recouvrable si elle excède la somme des flux de trésorerie non actualisés liés à l'utilisation prévue et à la cession éventuelle de l'immobilisation. Si la valeur comptable n'est pas recouvrable, la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Autres

Les coûts associés au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, qui se situe entre 3 et 25 ans. Les immobilisations en cours de construction ne sont amorties qu'à partir du moment où ces immobilisations sont mises en service.

M) Capitalisation des coûts

Les frais relatifs aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée de vie d'un actif sont capitalisés. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

N) Amortissement d'autres actifs

Les éléments qui sont inclus dans les autres actifs sont amortis, le cas échéant, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs.

O) Écart d'acquisition

Au moins une fois l'an, l'écart d'acquisition, qui représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, est soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition ainsi que tous les autres actifs et passifs ont été attribués au centre de coûts par pays, qui est appelé unité d'exploitation. Pour déterminer s'il y a eu dépréciation, la juste valeur de l'unité d'exploitation est établie et comparée à la valeur comptable de l'unité. Si la juste valeur d'une unité est inférieure à sa valeur comptable, un deuxième test est effectué pour déterminer le montant de la perte de valeur. Ce montant est calculé en déduisant la juste valeur des actifs et passifs de l'unité d'exploitation de la juste valeur de l'unité d'exploitation afin d'établir la juste valeur théorique de l'écart d'acquisition, et en comparant cette valeur théorique à la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation. Tout excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition sur sa juste valeur théorique correspond au montant de la perte de valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

P) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La juste valeur des obligations estimatives liées à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée dans les bilans consolidés lorsque les obligations naissent et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluent les obligations juridiques en vertu desquelles Cenovus sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement du pétrole brut et du gaz naturel et des installations de raffinage. Les coûts de mise hors service d'immobilisations, qui correspondent à la juste valeur estimative des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont capitalisés dans le coût des immobilisations correspondantes. Les variations des obligations estimatives découlant de révisions de l'échéancier ou du montant estimatif des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées à titre de variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des coûts connexes de mise hors service d'immobilisations.

L'amortissement des coûts de mise hors service d'immobilisations est inclus dans le poste « Amortissement et épuisement » aux états consolidés des résultats. Les augmentations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations attribuables à l'écoulement du temps sont inscrites à titre de charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans les états consolidés des résultats.

Les frais qui sont réellement engagés sont portés en diminution des obligations cumulées.

Q) Rémunération à base d'actions

Les obligations de paiement en trésorerie ou en actions ordinaires aux termes des régimes d'options sur actions, de droits à la valeur d'actions liés au rendement et de droits à la valeur d'actions différés de Cenovus sont constatées selon la méthode intrinsèque à titre de charge de rémunération sur le délai d'acquisition des droits. Les fluctuations du cours des actions ordinaires de Cenovus modifient la charge de rémunération à payer et sont constatées lorsqu'elles surviennent.

Les options sur actions de remplacement assorties de droits à la plus-value des actions jumelés d'Encana détenus par des salariés de Cenovus sont comptabilisées selon la méthode de la juste valeur. La juste valeur est constatée à titre de charge de rémunération sur le délai d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur des droits modifient la charge de rémunération à payer et sont constatées lorsqu'elles surviennent.

R) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale de l'instrument. Au cours des périodes ultérieures, l'évaluation varie selon que l'instrument financier est « détenu à des fins de transaction », « disponible à la vente », « détenu jusqu'à l'échéance », classé dans les « prêts et créances » ou classé dans les « autres passifs financiers ».

Les actifs et les passifs financiers « détenus à des fins de transaction » sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net. Les actifs financiers « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers « détenus jusqu'à l'échéance », les « prêts et créances » et les « autres passifs financiers » sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La trésorerie et ses équivalents sont désignés comme étant « détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur. Les comptes débiteurs et produits à recevoir, de même que l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise et les prêts aux coentrepreneurs, sont classés dans les « prêts et créances ». Les comptes créditeurs et charges à payer, l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, les emprunts aux coentrepreneurs et la dette à long terme sont classés dans les « autres passifs financiers ». Les coûts de transaction, les primes et les escomptes liés à la dette à long terme sont capitalisés dans la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés considérés comme étant « détenus à des fins de transaction », sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture ou qui ne sont pas désignés comme des couvertures sont comptabilisés selon la méthode de l'évaluation à la valeur de marché. Selon cette méthode, les instruments sont inscrits aux bilans consolidés à titre d'actif ou de passif, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Les gains et les pertes réalisés découlant de dérivés financiers portant sur le prix du pétrole brut et du gaz naturel sont constatés dans les produits tirés du pétrole brut et du gaz naturel au moment où la vente connexe se produit. Les gains et les pertes réalisés découlant de dérivés financiers portant sur le prix de l'énergie sont constatés dans les charges d'exploitation au moment où les dépenses liées à l'énergie sont engagées. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés à la fin de chaque période visée par des états financiers. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés émanant de tiers.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés dans la gestion des risques de marché qui découlent du prix des marchandises ainsi que des taux de change et d'intérêt. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins de spéculation.

Des politiques et des procédures ont été mises en place en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés et relient expressément leur utilisation, dans le cas des marchandises, à la réduction du risque de valeur de marché associé aux flux de trésorerie attendus des programmes d'immobilisations prévus et, dans d'autres cas, à la réduction du risque de valeur de marché d'actifs et d'obligations spécifiques. Le cas échéant, la société identifie toutes les relations entre les instruments financiers et les opérations prévues ainsi que les objectifs de gestion des risques et les stratégies qui sous-tendent la conclusion de diverses opérations de couverture économique. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société apprécie, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'opération.

S) Reclassement

En plus du reclassement requis en raison des modifications apportées aux secteurs d'exploitation (voir la note 1), certaines informations fournies à l'égard d'exercices précédents ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

T) Prises de position récentes en comptabilité

À compter du trimestre se terminant le 31 mars 2011, Cenovus devra présenter ses résultats conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Cenovus a élaboré un plan de conversion détaillé en vue d'assurer la transition aux IFRS. Ce plan comprend, entre autres, la préparation des informations comparatives nécessaires pour 2010, puisque la date de transition aux IFRS était le 1^{er} janvier 2010. La société suit son plan comme prévu et continue d'évaluer l'incidence éventuelle de l'adoption des IFRS sur ses états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

5. MODIFICATIONS DE MÉTHODES ET DE PRATIQUES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises

Le 1^{er} janvier 2010, Cenovus a adopté de façon anticipée le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », du *Manuel de l'ICCA* qui remplace le chapitre 1581 du même nom. Selon cette nouvelle norme, les actifs et les passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie conditionnelle et certaines éventualités acquises doivent être évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. De plus, les coûts liés à l'acquisition et les coûts de restructuration doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises et inscrits à l'état des résultats. Cette méthode comptable a été appliquée à l'achat le 1^{er} novembre 2010 des installations du terminal portuaire présenté à la note 6.

États financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

Parallèlement à l'adoption anticipée du chapitre 1582 du Manuel de l'ICCA, la société a aussi été tenue d'adopter par anticipation les chapitres 1601, « États financiers consolidés », et 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle », du Manuel de l'ICCA le 1^{er} janvier 2010. Ces chapitres remplacent l'ancienne norme sur les états financiers consolidés du chapitre 1600, « États financiers consolidés », du Manuel de l'ICCA. Le chapitre 1601 établit les exigences concernant la préparation des états financiers consolidés, et le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis après un regroupement d'entreprises, de la participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale. En vertu de ce chapitre, les participations ne donnant pas le contrôle doivent être classées comme un élément distinct des capitaux propres. De plus, le bénéfice net et les composantes des autres éléments du résultat étendu sont attribués à la société mère et à la participation ne donnant pas le contrôle. L'adoption anticipée de ces normes n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Ces normes, ainsi que le chapitre 1582, convergent avec les IFRS (voir la note 4).

6. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 1^{er} novembre 2010, aux termes d'une convention conclue avec une société canadienne non apparentée, Cenovus a acquis certaines installations de terminal portuaire à Kitimat, en Colombie-Britannique, moyennant une contrepartie en trésorerie de 38 M\$.

Cenovus a l'intention de vendre ces installations dès que les circonstances le permettront. Par conséquent, les actifs nets acquis ont été comptabilisés à la juste valeur estimative moins les coûts liés à la vente, et ont été classés comme étant destinés à la vente. Ces actifs sont présentés dans le secteur Raffinage et commercialisation. Cenovus a constaté un gain sur achat à prix réduit de 12 M\$, résultant de l'excédent de la juste valeur des actifs nets acquis sur la contrepartie en trésorerie payée. Le tableau ci-dessous présente les coûts liés à l'achat et la répartition provisoire des actifs et des passifs. Le gain a été constaté dans les autres revenus.

Contrepartie en trésorerie	38
Juste valeur des passifs pris en charge	
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	5
Impôts sur les bénéfices futurs	4
Total du prix d'achat et des passifs pris en charge	47
Juste valeur estimative des actifs acquis	
Immobilisations corporelles	59
Gain sur achat à prix réduit	12

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

6. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

Au 31 décembre 2010, les actifs et passifs classés comme étant destinés à la vente s'établissent comme suit :

	31 décembre 2010
Actifs destinés à la vente	
Immobilisations corporelles	65
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	5
Impôts sur les bénéfices futurs	2
	7

7. CESSIONS

Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009	2008
Sables bitumineux	81	89	8
Hydrocarbures classiques	221	130	40
Activités non sectorielles	7	3	-
Produits de trésorerie	309	222	48

8. INTÉRÊTS, MONTANT NET

Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009	2008
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	227	211	205
Autres charges d'intérêts	196	220	228
Produits d'intérêts	(144)	(187)	(200)
	279	244	233

Les autres charges d'intérêts et les produits d'intérêts sont principalement attribuables à l'effet à recevoir et à l'effet à payer liés à l'apport à la coentreprise, respectivement (voir la note 11).

9. (GAIN) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009	2008
(Gain) perte de change latent à la conversion de :			
la dette libellée en dollars US émise au Canada	(182)	(381)	430
l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US et émis au Canada	91	504	(744)
Autres	22	204	(3)
(Gain) perte de change latent	(69)	327	(317)
(Gain) perte de change réalisé	18	(23)	9
	(51)	304	(308)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts sur les bénéfices s'établit comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009	2008
Impôts exigibles			
Canada	82	979	393
États-Unis	-	(45)	(24)
Total des impôts exigibles	82	934	369
Impôts futurs	88	(590)	405
	170	344	774

La charge d'impôts futures de 2010 tient compte d'un avantage fiscal de 107 M\$ attribuable à la constatation de pertes en capital nettes qui devraient être portées en réduction de gains en capital futurs. Ces pertes en capital nettes font suite à la restructuration interne entreprise en 2010. Des pertes en capital nettes de 415 M\$, attribuables à la restructuration et à des pertes de change réalisées, sont décomptabilisées au 31 décembre 2010. Leur constatation dépend du niveau de gains en capital futurs.

La charge d'impôts exigibles de 2009 comprend la charge fiscale supplémentaire constatée par suite de la réalisation de certaines opérations de restructuration d'entreprise nécessaires afin de donner effet à l'arrangement.

Le tableau suivant présente le rapprochement des impôts sur les bénéfices calculés au taux prévu par la loi au Canada et des impôts sur les bénéfices comptabilisés :

Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009	2008
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 163	1 162	3 300
Taux prévu par la loi au Canada	28,2 %	29,2 %	29,7 %
Impôts sur les bénéfices prévus	328	339	980
Incidence des éléments suivants sur les impôts :			
Écarts avec les taux réglementaires et autres écarts de taux	(33)	(1)	(92)
Rémunération à base d'actions non déductible	29	-	-
Financement multijuridictions	(93)	(134)	(135)
Gains de change non compris dans le bénéfice net	28	58	71
(Gains) pertes en capital non imposables	(9)	30	(53)
Constatation de pertes en capital	(107)	-	-
Autres	27	52	3
	170	344	774
Taux d'imposition effectif	14,6 %	29,6 %	23,5 %

Le montant net des passifs d'impôts futurs s'établit comme suit :

31 décembre	2010	2009
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles en excédent des valeurs fiscales	2 534	2 654
Écarts temporaires liés à la coentreprise	125	9
Gains de change nets	127	61
Gestion des risques	55	17
Autres	55	1
Actifs d'impôts futurs		
Pertes fiscales inutilisées	(281)	(242)
Gestion des risques	(45)	(33)
Autres	(166)	-
Passifs d'impôts futurs, montant net	2 404	2 467

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Les montants approximatifs des catégories disponibles s'établissent comme suit :

31 décembre	2010	2009
Canada	4 239	3 754
États-Unis	3 082	2 637
	7 321	6 391

Ces catégories comprennent une somme de 236 M\$ (491 M\$ en 2009) liée aux pertes autres qu'en capital au Canada qui commenceront à expirer en 2026 et une somme de 607 M\$ (232 M\$ en 2009) liée aux pertes d'exploitation nettes aux États-Unis qui commenceront à expirer en 2029.

Ces catégories comprennent également une somme de 983 M\$ (51 M\$ en 2009) liée aux pertes en capital nettes pouvant être reportées afin de réduire les gains en capital futurs.

11. EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER LIÉS À L'APPORT À LA COENTREPRISE

Dans le cadre de l'arrangement avec Encana, Cenovus a acquis les actifs d'Encana qui sont sous le contrôle conjoint de ConocoPhillips. Le 2 janvier 2007, Encana et ConocoPhillips se sont associées à parts égales dans une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole en Amérique du Nord. La coentreprise est composée d'une entité en amont et d'une entité de raffinage. L'apport à l'entité en amont est composé des actifs apportés par Encana, soit principalement les biens de Foster Creek et de Christina Lake, dont la juste valeur est de 7,5 G\$ US, et d'un effet à recevoir (l'« effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise ») apporté par ConocoPhillips d'un montant équivalent. L'entité en aval est composée des raffineries de Wood River (Illinois) et de Borger (Texas), apportées par ConocoPhillips, d'une juste valeur de 7,5 G\$ US, et d'un effet à payer (l'« effet à payer lié à l'apport à la coentreprise ») d'un montant équivalent, apporté par Encana.

Conformément aux PCGR du Canada, ces entités ont été comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle et les résultats d'exploitation sont inclus dans les secteurs Activités en amont et Raffinage et commercialisation (voir la note 1).

Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise

Ce billet est libellé en \$ US et porte intérêt à un taux annuel de 5,3 %. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts doivent être effectués sous forme de versements trimestriels égaux, le dernier étant exigible le 2 janvier 2017. Les parties à court et à long terme de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise présentées aux bilans consolidés représentent la quote-part de 50 % de Cenovus de ce billet, déduction faite des paiements effectués à ce jour.

Encaissements obligatoires

	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, en \$ US	348	366	386	407	429	569	2 505
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, équivalent en \$ CA	346	364	384	405	427	565	2 491

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

11. EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER LIÉS À L'APPORT À LA COENTREPRISE (suite)

Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise

Ce billet est libellé en \$ US et porte intérêt à un taux annuel de 6,0 %. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts doivent être effectués sous forme de versements trimestriels égaux, le dernier étant exigible le 2 janvier 2017. Les parties à court et à long terme de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise présentées aux bilans consolidés représentent la quote-part de 50 % de Cenovus de ce billet, déduction faite des paiements effectués à ce jour.

Paiements obligatoires

	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, en \$ US	345	366	388	412	437	584	2 532
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, équivalent en \$ CA	343	364	386	410	435	581	2 519

En plus des effets à recevoir et à payer liés à l'apport à la coentreprise, les autres actifs et les autres passifs comprennent des montants égaux liés aux prêts entre coentrepreneurs portant intérêt, sans modalités de remboursement fixes, qui se rapportent au financement des activités de raffinage et aux besoins en capital. Au 31 décembre 2010, ces montants s'élevaient à 274 M\$ (183 M\$ au 31 décembre 2009).

12. STOCKS

31 décembre	2010	2009
Produits		
Activités en amont – Sables bitumineux	80	84
Raffinage et commercialisation	779	772
Pièces et fournitures	21	19
	880	875

Par suite d'une forte baisse du prix des marchandises au deuxième semestre de 2008, Cenovus a inscrit une perte de valeur de 186 M\$ à l'égard de ses stocks de produits, les ramenant du coût à la valeur nette de réalisation au 31 décembre 2008. La rotation des produits et le raffermissement des prix des marchandises a conduit à la reprise de la perte de valeur totale inscrite en 2008, d'une somme de 178 M\$ en 2009 et de 8 M\$ en 2010.

Le montant total des stocks comptabilisé à titre de charge pour l'exercice s'établit à 5 997 M\$ (4 999 M\$ en 2009; 9 322 M\$ en 2008).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

31 décembre	2010			2009		
	Montant cumulé		Montant net	Montant cumulé		Montant net
	Coût	Amortissement et épuisement*		Coût	Amortissement et épuisement*	
Activités en amont	22 691	(12 495)	10 196	21 550	(11 455)	10 095
Raffinage et commercialisation	5 883	(695)	5 188	5 537	(534)	5 003
Activités non sectorielles et éliminations	446	(300)	146	390	(274)	116
	29 020	(13 490)	15 530	27 477	(12 263)	15 214

* Amortissement et épuisement

Les immobilisations corporelles associées aux activités en amont comprennent des coûts internes de 102 M\$ (117 M\$ en 2009) directement liés aux activités d'exploration, de mise en valeur et de construction. Les frais généraux et d'administration ne sont pas capitalisés dans le coût des immobilisations corporelles.

Les coûts relatifs aux biens non prouvés importants et aux grands programmes de mise en valeur ne sont pas pris en compte dans les ressources épuisables du centre de coûts. Les coûts des actifs de raffinage qui ne sont pas utilisés ne sont pas assujettis à l'amortissement. À la fin de l'exercice, ces coûts s'établissaient comme suit :

31 décembre	2010	2009	2008
Activités en amont	758	644	278
Raffinage et commercialisation	1 673	1 366	598
	2 431	2 010	876

Les prix canadiens utilisés pour le calcul du plafonnement du coût entier auquel ont été soumises les réserves de pétrole brut et de gaz naturel de Cenovus au 31 décembre 2010 s'établissent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation annuelle moyenne en % jusqu'en 2022
WTI (\$US/baril)	85,00	87,70	90,50	93,40	96,30	2 %
AECO (\$/kpi ³)	4,25	4,90	5,40	5,90	6,35	4 %
Pétrole brut (\$ le baril)	64,75	66,32	65,08	66,59	68,71	2 %
Liquides de gaz naturel (\$ le baril)	62,19	66,27	68,94	71,25	73,58	2 %
Gaz naturel (\$/kpi ³)	4,05	4,70	5,20	5,70	6,14	4 %

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, il a été établi qu'une unité de traitement à la raffinerie Borger était un actif hors exploitation et qu'elle cesserait d'être utilisée pour les activités futures de la raffinerie. La juste valeur de l'unité a été évaluée comme étant négligeable en fonction de la valeur commerciale d'actifs de raffinage de durée d'utilisation et d'état semblables. Par conséquent, la valeur comptable de l'unité a été réduite à zéro et une perte de valeur nette de 37 M\$ pour Cenovus a été constatée au titre de l'amortissement et de l'épuisement dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu du secteur Raffinage et commercialisation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

14. AUTRES ACTIFS

31 décembre	2010	2009
Prêts aux coentrepreneurs	274	183
Actifs reportés – Raffinage et commercialisation	99	121
Coûts reportés des régimes de retraite et d'épargne	11	9
Autres	7	7
	391	320

15. DETTE À LONG TERME

31 décembre	Note	2010	2009
Dettes libellées en dollars canadiens			
Emprunt à terme renouvelable*	A	-	32
Dettes libellées en dollars américains			
Emprunt à terme renouvelable*	A	-	26
Billets non garantis	B	3 481	3 663
		3 481	3 689
Total du capital de la dette		3 481	3 721
Escomptes et coûts de transaction liés à la dette	C	(49)	(65)
Partie à court terme de la dette à long terme	D	-	-
		3 432	3 656

* L'emprunt à terme renouvelable comprend les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les emprunts au TIOL, les emprunts au taux préférentiel et au taux de base américain.

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 s'est établi à 5,8 % (5,5 % en 2009).

A) Emprunt à terme renouvelable

Au 31 décembre 2010, Cenovus disposait d'une facilité de crédit engagée totalisant 2 500 M\$ CA ou un montant équivalent en dollars américains. La facilité de crédit engagée vient à échéance le 30 novembre 2014 et peut être prorogée pour une période d'au plus quatre ans au gré de Cenovus, moyennant l'approbation des prêteurs. Les montants peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au TIOL, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain. Au 31 décembre 2010, aucune somme n'avait été tirée sur la facilité de crédit bancaire engagée de Cenovus (58 M\$ en 2009).

B) Billets non garantis

Parallèlement à l'arrangement, le 18 septembre 2009, Cenovus a réalisé un placement privé de billets de premier rang non garantis d'un capital global de 3 500 M\$ US. Au 30 septembre 2009, les billets ont été inscrits aux bilans consolidés de Cenovus à titre de passif à long terme, déduction faite des coûts de financement. Le produit net de 3 718 M\$ a été déposé dans un compte en mains tierces détenu par l'agent d'entiercement, The Bank of New York Mellon, dans l'attente de la réalisation de l'arrangement. Cenovus a déposé un montant supplémentaire de 162 M\$ dans le compte en mains tierces de sorte que le total des fonds entiers, totalisant 3 880 M\$, permette de régler le prix du rachat obligatoire spécial des billets si l'arrangement n'était pas réalisé. À la réalisation de l'arrangement, les fonds ont été libérés de l'entiercement et le produit des billets a été affecté au remboursement du billet de 3 500 M\$ US à payer à Encana dans le cadre de l'arrangement. Le 30 novembre 2009, ces billets sont devenus des obligations directes non garanties de Cenovus. En 2010, la quasi-totalité de ces billets ont été échangés contre des billets immatriculés en vertu de la *Securities Act of 1933* aux mêmes modalités que celles des billets émis initialement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

15. DETTE À LONG TERME (suite)

	Capital en \$ US	2010	2009
4,50 % échéant le 15 septembre 2014	800	796	837
5,70 % échéant le 15 octobre 2019	1 300	1 293	1 361
6,75 % échéant le 15 novembre 2039	1 400	1 392	1 465
	3 500	3 481	3 663

Cenovus a en cours de validité un prospectus préalable de base canadien visant des billets à moyen terme non garantis d'un montant de 1 500 M\$. Le prospectus préalable canadien permet d'émettre à l'occasion des billets à moyen terme libellés en dollars canadiens ou en monnaies étrangères aux termes d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, qui comprennent notamment les intérêts à taux fixe ou variable et les dates d'échéance, seront déterminées à la date d'émission. Au 31 décembre 2010, aucun billet à moyen terme n'était émis dans le cadre de ce prospectus canadien. Le prospectus préalable vient à échéance en juillet 2012.

Cenovus a en cours de validité un prospectus préalable de base américain visant des billets non garantis d'un montant de 1 500 M\$ US. Le prospectus préalable américain permet d'émettre à l'occasion des titres de créance en dollars américains ou en monnaies étrangères aux termes d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, qui comprennent notamment les intérêts à taux fixe ou variable et la date d'échéance, seront déterminées à la date d'émission. Au 31 décembre 2010, aucun billet à moyen terme n'était émis dans le cadre de ce prospectus américain. Le prospectus préalable vient à échéance en août 2012.

Au 31 décembre 2010, la société respectait toutes les conditions de ses accords de dette.

C) Escomptes et coûts de transaction liés à la dette

Les coûts de transaction et les escomptes sont comptabilisés au titre de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode des intérêts effectifs. Au cours de 2010, aucun coût de transaction n'a été comptabilisé au titre de la dette à long terme (70 M\$ en 2009).

D) Paiements obligatoires au titre de la dette

	Capital en \$ US	Capital en \$ CA	Total équivalent en \$ CA
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	800	-	796
2015	-	-	-
Par la suite	2 700	-	2 685
	3 500	-	3 481

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

16. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La valeur comptable des obligations liées à la mise hors service des biens pétroliers et gaziers en amont et des installations de raffinage s'établit comme suit :

31 décembre	2010	2009
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	1 147	793
Passifs engagés	44	6
Passifs réglés	(33)	(38)
Passifs cédés	(88)	(10)
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	69	357
Charge de désactualisation	75	45
Écart de conversion	(1)	(6)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	1 213	1 147

Le total des flux de trésorerie non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 6 093 M\$ (5 683 M\$ en 2009). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré ajusté en fonction de la qualité du crédit de 6,09 % (6,23 % en 2009). Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là.

17. AUTRES PASSIFS

31 décembre	2010	2009
Emprunts aux coentrepreneurs	274	183
Produits reportés	37	40
Autres	35	16
	346	239

18. CAPITAL-ACTIONS

Actions autorisées

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang.

Actions émises et en circulation

31 décembre	2010		2009	
	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant
En circulation au début de l'exercice	751 309	3 681	-	-
Actions ordinaires émises en vertu de l'arrangement	-	-	751 273	3 680
Actions ordinaires émises en vertu du régime d'options sur actions	1 366	35	36	1
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice	752 675	3 716	751 309	3 681

En vue de déterminer le capital-actions de Cenovus au moment de l'arrangement, le capital déclaré d'Encana immédiatement avant l'arrangement a été divisé suivant les justes valeurs marchandes relatives des actions ordinaires d'Encana et de Cenovus à la date de l'échange initial. La valeur du capital-actions de Cenovus a été déduite de l'investissement net d'Encana et le solde de 6 055 M\$ a été reclassé dans le surplus d'apport.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

18. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Au 31 décembre 2010, 26 millions d'actions ordinaires (24 millions en 2009) pouvaient être émises ultérieurement aux termes des régimes d'options. Il n'y avait aucune action privilégiée en circulation au 31 décembre 2010.

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») selon lequel les actionnaires ordinaires peuvent réinvestir la totalité ou une partie des dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sous forme d'actions ordinaires supplémentaires. À la discrétion de la société, les actions ordinaires supplémentaires peuvent être émises sur le capital social autorisé au cours moyen du marché ou achetées sur le marché.

Investissement net

Pour les périodes antérieures à l'arrangement, l'investissement net d'Encana dans les activités de Cenovus est présenté à titre d'investissement net total dans les états financiers consolidés. L'investissement net total comprend l'investissement net du propriétaire et le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Rémunération à base d'actions

A) Régime d'options sur actions

Cenovus offre un régime d'options sur actions à l'intention des salariés qui permet à ces derniers d'acheter des actions ordinaires de la société. Le prix d'exercice des options sur actions avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'émission des options. Les options sur actions attribuées peuvent être exercées à raison de 30 % du nombre d'options attribuées après un an et d'un autre 30 % après deux ans. Les options sont pleinement exerçables après trois ans. Les options sur actions attribuées avant le 17 février 2010 viennent à échéance après cinq ans tandis que les options attribuées le 17 février 2010 ou après cette date viennent à échéance après sept ans.

Toutes les options émises par la société dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des salariés sont assorties de droits à la plus-value des actions jumelés. Au lieu du droit d'exercer les options, les droits à la plus-value des actions jumelés confèrent au porteur le droit de recevoir un paiement en trésorerie égal à l'excédent du cours des actions ordinaires de Cenovus au moment de l'exercice sur le prix d'exercice du droit. Les droits à la plus-value des actions jumelés sont acquis et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes. Aux fins de la présente note, les droits à la plus-value des actions jumelés sont dénommés « DPVAJ ».

Par ailleurs, certains DPVAJ sont liés au rendement (les « DPVAJ liés au rendement »). Les DPVAJ liés au rendement sont acquis et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes, et l'acquisition des droits dépend de l'atteinte par Cenovus de cibles de rendement prescrites par rapport à des mesures clés déterminées au préalable. Les DPVAJ liés au rendement non acquis pendant la période de validité des droits sont éteints.

Conformément à l'arrangement décrit à la note 2, tous les salariés de Cenovus et d'Encana ont échangé leurs DPVAJ initiaux d'Encana contre un DPVAJ de remplacement de Cenovus et un DPVAJ de remplacement d'Encana. Les DPVAJ de remplacement de Cenovus et d'Encana sont assortis de modalités similaires à celles des DPVAJ initiaux d'Encana. Le prix d'exercice initial des DPVAJ d'Encana a été réparti entre les DPVAJ de remplacement de Cenovus et d'Encana selon le ratio du cours moyen pondéré sur un jour de l'action ordinaire de Cenovus par rapport à celui de l'action ordinaire d'Encana à la TSX le 2 décembre 2009. Les DPVAJ de Cenovus et les DPVAJ de remplacement de Cenovus sont évalués en fonction du cours de l'action ordinaire de Cenovus, et les DPVAJ de remplacement d'Encana sont évalués en fonction du cours de l'action ordinaire d'Encana. Les DPVAJ de remplacement de Cenovus sont assortis de conditions d'acquisition des droits qui ressemblent à celles énoncées ci-dessus pour le régime d'options sur actions à l'intention des salariés. Les DPVAJ liés au rendement initiaux d'Encana ont également été échangés selon les mêmes modalités que celles des DPVAJ initiaux d'Encana.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

18. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Sauf indication contraire, toute mention des DPVAJ désigne collectivement autant les DPVAJ émis par Cenovus que les DPVAJ de remplacement de Cenovus.

DPVAJ détenus par les salariés de Cenovus

Les tableaux qui suivent résument l'information relative aux DPVAJ détenus par des salariés de Cenovus au 31 décembre 2010 :

31 décembre 2010				Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
(en milliers de droits)	DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Total	
En cours au début de l'exercice	8 402	8 053	16 455	27,52
Attribués	6 087	-	6 087	26,54
Exercés contre paiement en trésorerie	(1 099)	(77)	(1 176)	21,32
Exercés à titre d'options sur actions	(948)	(109)	(1 057)	23,52
Éteints	(398)	(794)	(1 192)	28,55
En cours à la fin de l'exercice	12 044	7 073	19 117	27,75
Exercables à la fin de l'exercice	4 154	3 580	7 734	28,07

Fourchette des prix d'exercice (\$)	DPVAJ en cours				DPVAJ exercables				
	DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Total	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
20,00 à 24,99	1 198	-	1 198	0,25	22,96	1 172	-	1 172	22,94
25,00 à 29,99	8 925	4 694	13 619	3,99	26,47	1 818	2 351	4 169	26,59
30,00 à 34,99	1 733	2 379	4 112	2,19	32,87	1 051	1 229	2 280	32,86
35,00 à 39,99	119	-	119	2,44	37,22	72	-	72	37,22
40,00 à 44,99	67	-	67	2,45	43,23	40	-	40	43,23
45,00 à 49,99	2	-	2	2,39	45,56	1	-	1	45,56
	12 044	7 073	19 117	3,35	27,75	4 154	3 580	7 734	28,07

DPVAJ de remplacement de Cenovus détenus par les salariés d'Encana

Encana est tenue de rembourser à Cenovus les paiements en trésorerie versés par Cenovus à des salariés d'Encana lors de l'exercice par ces salariés d'un DPVAJ de remplacement de Cenovus contre un paiement en trésorerie. Aucune charge de rémunération n'a été constatée et aucun autre DPVAJ de remplacement de Cenovus ne sera attribué à des salariés d'Encana.

Cenovus a inscrit un passif de 123 M\$ (84 M\$ en 2009) aux bilans consolidés pour les DPVAJ de remplacement de Cenovus détenus par des salariés d'Encana en utilisant la méthode de la juste valeur, ainsi qu'une somme à recevoir d'Encana correspondante. La juste valeur des DPVAJ de remplacement de Cenovus détenus par des salariés d'Encana a été estimée selon le modèle Black-Scholes-Merton, à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2010
Taux sans risque	1,70 %
Rendement de l'action	2,40 %
Volatilité	23,99 %
Cours de clôture de l'action ordinaire de Cenovus	33,28 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

18. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les tableaux qui suivent résument l'information relative aux DPVAJ de remplacement de Cenovus détenus par des salariés d'Encana au 31 décembre 2010 :

31 décembre 2010				
(en milliers de droits)	DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	12 482	10 463	22 945	27,14
Exercés contre paiement en trésorerie	(3 847)	(411)	(4 258)	22,67
Exercés à titre d'options sur actions	(105)	(1)	(106)	19,44
Éteints	(316)	(1 111)	(1 427)	28,80
En cours à la fin de l'exercice	8 214	8 940	17 154	28,16
Exercibles à la fin de l'exercice	5 977	4 828	10 805	27,88

(en milliers de droits)	DPVAJ en cours				DPVAJ exercibles				
	Fourchette des prix d'exercice (\$)	DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Total	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Total
20,00 à 24,99	1 658	-	1 658	0,17	22,95	1 650	-	1 650	22,95
25,00 à 29,99	4 116	6 107	10 223	2,19	26,49	2 711	3 368	6 079	26,63
30,00 à 34,99	2 271	2 833	5 104	2,09	32,83	1 515	1 460	2 975	32,74
35,00 à 39,99	90	-	90	2,44	37,24	54	-	54	37,24
40,00 à 44,99	77	-	77	2,44	42,81	46	-	46	42,81
45,00 à 49,99	2	-	2	2,39	45,56	1	-	1	45,56
	8 214	8 940	17 154	1,97	28,16	5 977	4 828	10 805	27,88

DPVAJ de remplacement d'Encana détenus par les salariés de Cenovus

Cenovus est tenue de rembourser à Encana les paiements en trésorerie versés par Encana à des salariés de Cenovus lors de l'exercice par ces salariés d'un DPVAJ de remplacement d'Encana contre un paiement en trésorerie. Aucun autre DPVAJ de remplacement d'Encana ne sera attribué à des salariés de Cenovus.

La société a inscrit un passif de 24 M\$ (70 M\$ en 2009) aux bilans consolidés pour les DPVAJ de remplacement d'Encana détenus par des salariés de Cenovus en utilisant la méthode de la juste valeur. La juste valeur des DPVAJ de remplacement d'Encana a été estimée selon le modèle Black-Scholes-Merton, à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2010
Taux sans risque	1,70 %
Rendement de l'action	2,74 %
Volatilité	23,57 %
Cours de l'action ordinaire d'Encana	29,09 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

18. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les tableaux qui suivent résument l'information relative aux DPVAJ de remplacement d'Encana détenus par des salariés de Cenovus au 31 décembre 2010 :

31 décembre 2010				
(en milliers de droits)	DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au début de l'exercice	8 305	8 052	16 357	30,46
Exercés contre paiement en trésorerie	(1 568)	(148)	(1 716)	24,43
Exercés à titre d'options sur actions	(94)	-	(94)	21,47
Éteints	(214)	(806)	(1 020)	31,98
En cours à la fin de l'exercice	6 429	7 098	13 527	31,17
Exercables à la fin de l'exercice	4 461	3 605	8 066	30,85

Fourchette des prix d'exercice (\$)	DPVAJ en cours				DPVAJ exercables				
	DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Total	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
20,00 à 24,99	7	-	7	2,75	23,04	4	-	4	23,06
25,00 à 29,99	4 371	4 718	9 089	2,04	28,59	3 127	2 376	5 503	28,30
30,00 à 34,99	312	-	312	1,75	32,61	274	-	274	32,71
35,00 à 39,99	1 597	2 380	3 977	2,13	36,47	971	1 229	2 200	36,47
40,00 à 44,99	74	-	74	2,49	42,28	45	-	45	42,28
45,00 à 49,99	66	-	66	2,46	47,86	39	-	39	47,86
50,00 à 54,99	2	-	2	2,39	50,39	1	-	1	50,39
	6 429	7 098	13 527	2,06	31,17	4 461	3 605	8 066	30,85

B) Droits à la valeur d'actions liés au rendement

La société a attribué des droits à la valeur d'actions liés au rendement (« DVAR ») à certains salariés dans le cadre de son régime de droits à la valeur d'actions liés au rendement à l'intention des salariés. Les DVAR sont des droits complets à la valeur d'actions qui permettent aux salariés de recevoir, au moment de l'acquisition des droits, soit une action ordinaire de Cenovus soit un paiement en trésorerie d'un montant équivalant à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Le nombre de DVAR admissibles au paiement est déterminé sur une période de trois ans à raison de 30 % du nombre de droits attribués après un an, de 30 % après deux ans et de 40 % après trois ans. Ce nombre est ensuite multiplié par un facteur de rendement pour chaque année. Ce facteur est établi d'après l'atteinte par la société de mesures clés du rendement prédéterminées. Les DVAR sont acquis sur une période de trois ans.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux DVAR détenus par les salariés de Cenovus au 31 décembre 2010 :

	DVAR en cours (en milliers)
En cours au début de l'exercice	-
Attribués	1 252
Annulés	(35)
Droits tenant lieu de dividendes	35
En cours à la fin de l'exercice	1 252

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

18. CAPITAL-ACTIONS (suite)

C) Droits à la valeur d'actions différés

En vertu de deux régimes de droits à la valeur d'actions différés, les administrateurs, les dirigeants et les salariés de Cenovus peuvent recevoir des droits à la valeur d'actions différés (« DVAD ») dont la valeur est égale à celle d'une action ordinaire de la société. Les salariés ont la possibilité de convertir 25 % ou 50 % de leur prime annuelle en DVAD. Les DVAD sont acquis immédiatement, peuvent être rachetés en conformité avec les dispositions de l'entente et viennent à échéance le 15 décembre de l'année suivant la démission de l'administrateur ou la cessation d'emploi du salarié.

Aux termes de l'arrangement, les DVAD d'Encana octroyés à des administrateurs, à des dirigeants et à des salariés de Cenovus ont été échangés contre des DVAD de Cenovus. La juste valeur des DVAD de Cenovus attribués à chaque porteur était fondée sur la juste valeur de marché des actions ordinaires de Cenovus par rapport aux actions ordinaires d'Encana avant la date d'entrée en vigueur de l'arrangement.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux DVAD détenus par les administrateurs, les dirigeants et les salariés de Cenovus au 31 décembre 2010 :

	DVAD en cours (en milliers)
En cours au début de l'exercice	768
Attribués	65
Attribués à partir des primes annuelles de haut rendement	81
Droits tenant lieu de dividendes	26
En cours à la fin de l'exercice	940

D) Coûts de rémunération à base d'actions (économie)

Le tableau qui suit résume les coûts de rémunération à base d'actions (économie) inscrits pour tous les plans au poste des frais généraux et des frais d'administration des états consolidés des résultats et du résultat étendu :

	2010	2009*	2008
DPVAJ détenus par les salariés de Cenovus	52	(2)	-
DPVAJ de remplacement d'Encana détenus par les salariés de Cenovus	(23)	32	-
Droits à la valeur d'actions liés au rendement	13	-	-
Droits à la valeur d'actions différés	9	-	-
Total des charges liées à la rémunération à base d'actions (économie)	51	30	-

*2009 représente un mois des charges liées à la rémunération engagées dans le cadre du régime de Cenovus après l'arrangement.

La société a comptabilisé des coûts de rémunération (économie), pris en compte dans l'information financière antérieure à l'arrangement, pour les régimes d'Encana suivants :

	2010	2009	2008
DPVAJ d'Encana	-	4	(5)
DVAD d'Encana	-	3	1
Total des charges liées à la rémunération à base d'actions (économie)	-	7	(4)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

19. STRUCTURE DU CAPITAL

La structure du capital de Cenovus se compose des capitaux propres et de la dette. Les objectifs de gestion du capital de Cenovus consistent à maintenir une souplesse financière, à préserver l'accès aux marchés financiers et à assurer sa capacité de financer la croissance générée à l'interne et les acquisitions potentielles, tout en veillant à rester en mesure de remplir ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles.

Cenovus surveille en outre la structure de son capital et ses besoins de financement à court terme à l'aide de ratios financiers non conformes aux PCGR, entre autres, soit le ratio dette/capitaux permanents et le ratio dette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») ajusté. Ces ratios sont utilisés pour gérer la dette globale de Cenovus en tant que mesures de la santé financière générale de celle-ci. La dette s'entend des tranches à court terme et à long terme de la dette à long terme, exception faite de tout montant relatif aux effets à payer et à recevoir liés à l'apport à la coentreprise.

Cenovus vise un ratio dette/capitaux permanents se situant entre 30 % et 40 %.

31 décembre	2010	2009
Dette	3 432	3 656
Capitaux propres	10 022	9 608
Total des capitaux permanents	13 454	13 264
Ratio dette/capitaux permanents	26 %	28 %

Cenovus vise un ratio dette/BAIIA ajusté se situant entre 1,0 et 2,0 x.

31 décembre	2010	2009	2008
Dette	3 432	3 656	3 719
Bénéfice net	993	818	2 526
Ajouter (déduire) :			
Intérêts, montant net	279	244	233
Charge d'impôts sur les bénéfices	170	344	774
Amortissement et épuisement	1 310	1 527	1 397
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	75	45	40
(Gain) perte de change, montant net	(51)	304	(308)
(Gain) perte à la cession d'actifs	9	-	-
Autres (produits) charges, montant net	(13)	(2)	3
BAIIA ajusté	2 772	3 280	4 665
Ratio dette/BAIIA ajusté	1,2x	1,1x	0,8x

Cenovus a l'intention de maintenir une cote de première qualité afin de conserver un accès continu aux capitaux et d'avoir la souplesse financière nécessaire pour financer ses programmes de dépenses en immobilisations, honorer ses obligations financières et financer d'éventuelles acquisitions. Cenovus fera preuve d'une discipline rigoureuse en matière de capital et gèrera sa structure de capital de manière à s'assurer de disposer de liquidités suffisantes à toutes les étapes du cycle économique. Dans le cadre de la gestion de son capital, Cenovus peut modifier ses dépenses en immobilisations et d'exploitation, ajuster les dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions pour les annuler aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres d'emprunt, prélever des sommes sur ses facilités de crédit ou rembourser la dette existante.

La structure du capital ainsi que les objectifs et les cibles de Cenovus en matière de capital sont demeurés inchangés depuis la création de Cenovus. Au 31 décembre 2010, Cenovus respectait l'ensemble des conditions de ses accords de dette.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

20. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées procurant des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »). La plupart des salariés participent au programme de retraite à prestations déterminées; la composante de cotisations déterminées est fermée aux nouveaux participants.

La société dépose une évaluation actuarielle de ses régimes de retraite auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée est datée du 30 novembre 2009 et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2012.

L'information à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées et des AAPE fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

31 décembre	Prestations de retraite		AAPE	
	2010	2009	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	56	14	11
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice	59	54	-	-
Situation de capitalisation - (Insuffisance) des actifs des régimes sur l'obligation au titre des prestations	(9)	(2)	(14)	(11)
Montants non comptabilisés :				
Perte (gain) actuarielle nette non amortie	20	15	1	(1)
Fraction non amortie du coût des services passés	-	-	-	1
Actif (passif) au titre des prestations constituées	11	13	(13)	(11)

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations au titre des prestations sont les suivantes :

31 décembre	Prestations de retraite		AAPE	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	5,25 %	6,00 %	5,25 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,05 %	4,05 %	5,65 %	5,77 %

Les paiements futurs estimatifs au titre des régimes de retraite et d'AAPE s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite	AAPE
2011	1	-
2012	2	-
2013	2	1
2014	3	1
2015	4	1
2016 - 2020	23	9
Total	35	12

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les actifs et les passifs financiers consolidés de Cenovus comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs et les produits à recevoir, les comptes créditeurs et les charges à payer, les effets à recevoir et à payer liés à l'apport à la coentreprise et les prêts entre coentrepreneurs, les actifs et les passifs liés à la gestion des risques et la dette à long terme. Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La juste valeur des actifs et des passifs financiers, un sommaire de l'information relative aux positions de gestion des risques ainsi qu'une analyse des risques associés aux actifs et passifs financiers sont présentés ci-après.

A) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs et les produits à recevoir de même que les comptes créditeurs et les charges à payer ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

L'effet à recevoir et l'effet à payer liés à l'apport à la coentreprise et les prêts entre coentrepreneurs ont une juste valeur qui se rapproche de leur valeur comptable vu qu'ils ne sont pas négociables et en raison de la nature particulière de ces instruments.

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, établie selon la méthode de l'évaluation à la valeur de marché en ayant recours au cours du marché ou, en l'absence de cours du marché, aux indications et prévisions relatives aux marchés émanant de tiers.

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement. La juste valeur estimative des emprunts à long terme s'appuie sur des données du marché. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable de la dette à long terme de Cenovus comptabilisée au coût après amortissement s'établissait à 3 432 M\$ et sa juste valeur à 3 940 M\$ (valeur comptable de 3 656 M\$ et juste valeur de 3 964 M\$ au 31 décembre 2009).

B) Actifs et passifs liés à la gestion des risques

Aux termes de l'arrangement avec Encana, les positions de gestion des risques au 30 novembre 2009 ont été imputées à Cenovus au prorata de la quote-part qui revient à Cenovus des volumes connexes visés par les contrats. Pour donner effet à la répartition, Cenovus a conclu avec Encana un contrat assorti des mêmes modalités que les contrats existants entre Encana et des tiers. Toutes les positions établies après l'arrangement ont été négociées entre Cenovus et des tiers.

Position nette de gestion des risques

31 décembre	2010	2009
Gestion des risques		
Actif à court terme	163	60
Actif à long terme	43	1
	206	61
Gestion des risques		
Passif à court terme	163	70
Passif à long terme	10	4
	173	74
Actif (passif) net lié à la gestion des risques	33	(13)

De l'actif net lié à la gestion des risques de 33 M\$ au 31 décembre 2010, un actif de 41 M\$ se rapporte au contrat avec Encana (passif net de 15 M\$ en 2009).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées

31 décembre	2010			2009		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actif	Passif	Montant net	Actif	Passif	Montant net
Prix des marchandises						
Pétrole brut	4	159	(155)	8	66	(58)
Gaz naturel	202	-	202	53	-	53
Électricité	-	14	(14)	-	8	(8)
Total de la juste valeur	206	173	33	61	74	(13)

Méthodes de calcul de la juste valeur nette des positions de gestion des risques non dénouées

31 décembre	2010	2009
Prix cotés sur le marché actif	40	6
Prix selon les données observables ou corroborées sur le marché	(7)	(19)
Total de la juste valeur	33	(13)

Les prix cotés sur le marché actif correspondent à la juste valeur des contrats évalués selon les cours publiés sur un marché actif. Les prix selon les données observables ou corroborées sur le marché correspondent à la juste valeur des contrats évalués en partie selon les cours sur un marché actif et en partie à l'aide de données observables et corroborées sur le marché.

Juste valeur nette des positions sur le prix des marchandises au 31 décembre 2010

31 décembre 2010	Volumes de référence	Échéance	Prix moyen	Juste valeur
Contrats de pétrole brut				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe WTI sur la NYMEX	28 600 b/jour	2011	85,54 \$ US/b	(85)
Prix fixe WTI sur la NYMEX	29 200 b/jour	2011	88,32 \$ CA/b	(58)
Prix fixe WTI sur la NYMEX	5 000 b/jour	2012	92,44 \$ US/b	(3)
Prix fixe WTI sur la NYMEX	3 000 b/jour	2012	93,82 \$ CA/b	(1)
Autres contrats à prix fixe*		2011		4
Autres positions sur instruments financiers**				(12)
Juste valeur de la position sur le pétrole brut				(155)
Contrats de gaz naturel				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe sur la NYMEX	379 Mpi ³ /jour	2011	5,70 \$ US/kpi ³	158
Prix fixe sur la NYMEX	130 Mpi ³ /jour	2012	5,96 \$ US/kpi ³	41
Prix fixe AECO	80 Mpi ³ /jour	2012	4,49 \$ CA/kpi ³	-
Autres contrats à prix fixe*		2011-2013		3
Juste valeur des positions sur le gaz naturel				202
Contrats d'achat d'électricité				
Juste valeur de la position sur l'électricité				(14)

* Cenovus a conclu des swaps à prix fixe pour se protéger contre l'augmentation des écarts dans les zones de production au Canada et aux divers points de vente.

** Les autres positions sur instruments financiers font partie des activités courantes de commercialisation de la production de la société.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Incidence sur le bénéfice des gains (pertes) réalisés et latents sur les positions de gestion des risques

Exercices terminés les 31 décembre	Gain réalisé (pertes)		
	2010	2009	2008
Produits bruts	272	1 154	(305)
Déduire : redevances	-	-	-
Produits nets	272	1 154	(305)
Charges d'exploitation et autres charges	6	(38)	31
Gain (perte) sur la gestion des risques	278	1 116	(274)

Exercices terminés les 31 décembre	Gain latent (perte)		
	2010	2009	2008
Produits bruts	60	(668)	890
Déduire : redevances	-	-	-
Produits nets	60	(668)	890
Charges d'exploitation et autres charges	(14)	(30)	9
Gain (perte) sur la gestion des risques	46	(698)	899

Rapprochement des positions de gestion des risques non dénoués

Exercices terminés les 31 décembre	2010		2009	2008
	Juste valeur	Total des gains latents (pertes)	Total des gains latents (pertes)	Total des gains latents (pertes)
Juste valeur des contrats au début de l'exercice	(13)			
Variation de la juste valeur des contrats en cours au début de l'exercice et des contrats conclus durant l'exercice	324	324	418	625
Juste valeur des contrats réalisés durant l'exercice	(278)	(278)	(1 116)	274
Juste valeur des contrats à la fin de l'exercice	33	46	(698)	899

Sensibilité aux prix des marchandises – positions de gestion des risques

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux variations des prix des marchandises, lorsque toutes les autres variables demeurent constantes. La direction est d'avis qu'une volatilité de 10 % constitue une mesure raisonnable pour évaluer l'incidence potentielle des variations des prix des marchandises. Au 31 décembre 2010, les variations des prix des marchandises auraient pu entraîner des gains (pertes) latents susceptibles d'influer sur le bénéfice avant impôts comme suit :

	Augmentation du prix de 10 %	Diminution du prix de 10 %
Prix du pétrole brut	(227)	227
Prix du gaz naturel	(104)	104
Prix de l'électricité	6	(6)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

C) Risques associés aux actifs et aux passifs financiers

Risque lié au prix des marchandises

Le risque lié au prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations du prix futur des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs et des passifs financiers. Afin de réduire l'exposition au risque lié au prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés. Le recours à des instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Pétrole brut – La société a atténué son exposition au risque lié à ses ventes de pétrole brut et au prix de son approvisionnement en condensat servant à la fluidification au moyen de swaps de prix fixes. Pour se protéger contre l'élargissement des écarts de prix du pétrole brut dans diverses régions de production, Cenovus a conclu un nombre limité de swaps visant à gérer ces écarts entre les régions de production et les divers points de vente.

Gaz naturel – Afin d'atténuer le risque lié au prix du gaz naturel, la société a conclu des swaps qui permettent de fixer les prix NYMEX et AECO. Pour se protéger contre l'élargissement des écarts de prix du gaz naturel dans diverses régions de production, Cenovus a conclu un nombre limité de swaps visant à gérer ces écarts entre les régions de production et les divers points de vente.

Électricité – La société a conclu deux contrats d'instruments dérivés libellés en dollars canadiens pour gérer les coûts de sa consommation d'électricité. Ces contrats d'une durée de 11 ans sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte que la société pourrait subir si une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations contractuelles. Pour gérer le risque de crédit, le portefeuille des créances de la société est régi par des politiques de crédit approuvées par le conseil d'administration et les pratiques en matière de crédit permettent de limiter les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties. Les contrats sont conclus avec d'importantes institutions financières ayant une cote de solvabilité de première qualité ou avec des contreparties ayant une cote de solvabilité élevée. Une part substantielle des comptes débiteurs de Cenovus se compose de créances sur des clients du secteur du pétrole et du gaz naturel qui sont exposées aux risques de crédit normaux du secteur. Au 31 décembre 2010, plus de 92 % (98 % en 2009) de l'exposition de Cenovus au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et aux instruments financiers dérivés visait des contreparties ayant une cote de solvabilité élevée.

Au 31 décembre 2010, Cenovus avait conclu des contrats avec deux contreparties dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % (en 2009, trois contreparties dont Encana) de la juste valeur des contrats financiers et physiques nets qui se trouvaient dans le cours pour chaque contrepartie. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et aux produits à recevoir, aux actifs de gestion des risques et à l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise et aux prêts aux coentrepreneurs correspond à la valeur comptable totale de ces éléments. À l'heure actuelle, ce risque de crédit est concentré auprès de contreparties ayant une note de A ou plus. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est acceptable et ne dépasse pas les limites prévues par la politique de crédit.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que Cenovus ne soit pas en mesure de remplir l'ensemble de ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles. Le risque de liquidité s'entend aussi du risque de ne pas pouvoir liquider des actifs en temps utile à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité au moyen de la gestion active de la trésorerie et de la dette. Comme il est mentionné à la note 19, Cenovus vise un ratio dette/capitaux permanents se situant entre 30 % et 40 % et un ratio dette/BAIIA ajusté se situant entre 1,0 x et 2,0 x afin de gérer sa dette globale. Cenovus a l'intention de voir à ce que ses titres d'emprunt non garantis de premier rang conservent une notation de première qualité.

Cenovus gère son risque de liquidité en s'assurant d'avoir accès à de nombreuses sources de capitaux, notamment la trésorerie et ses équivalents, les flux de trésorerie d'exploitation, les facilités de crédit sur lesquelles aucun montant n'a été prélevé, les billets de trésorerie et les disponibilités représentées par ses prospectus de base. Au 31 décembre 2010, la facilité de crédit engagée de Cenovus était entièrement disponible. En outre, Cenovus disposait d'une capacité inutilisée de 1 500 M\$ en vertu de son prospectus de base canadien et de 1 500 M\$ US en vertu de son prospectus de base américain, dont la disponibilité est tributaire de la conjoncture des marchés.

Le tableau qui suit présente les sorties de fonds liées aux passifs financiers :

	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	1 825	-	-	-	1 825
Passifs liés à la gestion des risques	163	10	-	-	173
Dette à long terme ^{1), 2)}	203	407	1 167	5 236	7 013
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise ¹⁾	486	972	972	609	3 039
Emprunts aux coentrepreneurs	-	274	-	-	274

¹⁾ Capital et intérêts, y compris la partie à court terme.

²⁾ Aucun remboursement de capital avant 2014 et par la suite (voir note 15D).

Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des cours du change qui peuvent avoir une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs ou des passifs financiers de Cenovus. Comme Cenovus exerce ses activités en Amérique du Nord, les fluctuations du taux de change entre les dollars américain et canadien peuvent avoir une incidence importante sur les résultats présentés. La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de Cenovus sont le dollar canadien. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Comme il est mentionné à la note 9, (le gain) la perte de change de Cenovus comprend principalement les gains et pertes de change latents liés à la conversion de la dette libellée en dollars US et émise au Canada et de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US et émis au Canada. Au 31 décembre 2010, la dette libellée en dollars US et émise au Canada de Cenovus s'établissait à 3 500 M\$ US (3 525 M\$ US au 31 décembre 2009) et l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US et émis au Canada s'établissait à 2 505 M\$ US (2 834 M\$ US au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2010, une variation de 0,01 \$ du taux de change entre les deux monnaies aurait entraîné un gain ou une perte de change de 10 M\$ (7 M\$ en 2009).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le bénéfice, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus a une marge de manœuvre qui lui permet d'atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

Au 31 décembre 2010, la totalité de la dette de la société portait intérêt à taux fixe et, par conséquent, une variation de un pour cent des taux d'intérêt sur la dette à taux variable n'aurait aucune incidence sur le bénéfice net (néant au 31 décembre 2009; 5 M\$ en 2008). Cela suppose que le montant de la dette à taux fixe et à taux variable demeure inchangé à partir du 31 décembre 2010.

22. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A) Montants par action

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2010	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	751,9	751,0	750,1
Incidence des options sur actions et autres titres dilutifs	0,8	0,4	1,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	752,7	751,4	751,8

Comme les actions de Cenovus ont été émises dans le cadre de l'arrangement, les montants par action indiqués pour 2009 et 2008 sont fondés sur le nombre d'actions ordinaires d'Encana en circulation.

B) Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009	2008
Intérêts versés	423	426	422
Impôts sur les bénéfices versés	62	1 284	542

Les impôts sur les bénéfices versés en 2009 comprennent des montants versés à Encana par suite de la dissolution d'une coentreprise dans le cadre de l'arrangement.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Dans le cours normal des activités, la société a pris des engagements visant certains montants pour les cinq prochains exercices et par la suite, comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total
Contrats de location-exploitation (contrats de location visant des immeubles)	33	87	88	85	78	1 553	1 924
Transport par pipelines ¹⁾	107	93	167	167	166	953	1 653
Achats de biens et services	157	23	12	10	7	23	232
Engagements de dépenses en immobilisations	91	71	4	4	4	14	188
Achats de produits	23	18	18	18	18	7	102
Autres engagements à long terme	4	2	1	1	-	1	9
Total des paiements	415	294	290	285	273	2 551	4 108
Ventes de produits	50	52	54	56	57	63	332

¹⁾ Certains des engagements liés au transport sont assujettis à l'approbation réglementaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Au 31 décembre 2010, des lettres de crédit en cours totalisant 23 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (13 M\$ en 2009).

De plus, la quote-part des engagements de Cenovus liés à son programme de gestion des risques est présentée à la note 21.

B) Éventualités

Actions en justice

Cenovus est partie à diverses actions en justice dans le cours normal de ses activités, et elle estime avoir constitué une provision suffisante à cet égard.

Mise hors service d'immobilisations

Cenovus est responsable de la mise hors service d'immobilisations liées à ses biens pétroliers et gaziers et à ses installations de raffinage et du secteur des activités médianes à la fin de leur durée de vie utile. Cenovus a constaté un passif de 1 218 M\$, dont une somme de 5 M\$ qui avait été classée à titre de passifs liés à des actifs destinés à la vente en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de modifications des lois et de variations des coûts.

Questions d'ordre fiscal

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard des impôts est suffisante.

24. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de Cenovus ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») qui, à presque tous les égards, sont conformes aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis qui s'appliquent à Cenovus sont décrites dans la présente note, et les principales portent sur les questions suivantes :

- capitalisation du coût entier;
- régimes de retraite et autres avantages postérieurs à la retraite;
- régimes de rémunération à base d'actions fondés sur des passifs;
- impôts sur les bénéfices;
- autres éléments du résultat étendu;
- coentreprise.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

24. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET ÉTABLI SELON LES PCGR DU CANADA ET DU BÉNÉFICE NET ÉTABLI SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Exercices terminés les 31 décembre	Note 24	2010	2009	2008
Bénéfice net, selon les PCGR du Canada		993	818	2 526
Augmentation (diminution) du bénéfice net, selon les PCGR des États-Unis :				
Frais d'exploitation	C ii)	9	4	(13)
Charge d'amortissement et épuisement	A, C ii)	107	239	21
Frais généraux et frais d'administration	C ii)	11	9	(17)
Coûts de rémunération à base d'actions		-	-	1
Charge d'impôts sur les bénéfices	D	(87)	(199)	(138)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		1 033	871	2 380

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Exercices terminés les 31 décembre	Note 24	2010	2009	2008
Produits bruts		13 422	11 790	18 103
Déduire : redevances		449	273	533
Produits, montant net		12 973	11 517	17 570
Charges				
Taxe à la production et impôts miniers		34	44	80
Transport et fluidification		1 065	760	1 021
Exploitation	C ii)	1 293	1 308	1 305
Produits achetés		7 549	5 910	10 341
Amortissement et épuisement	A, C ii)	1 203	1 288	1 376
Frais généraux et d'administration	C ii)	240	202	188
Intérêts, montant net		279	244	233
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		75	45	40
(Gain) perte de change, montant net		(51)	304	(308)
Rémunération à base d'actions, options		-	-	(1)
(Gain) perte à la cession d'actifs		9	-	-
Autres (revenus) pertes, montant net		(13)	(2)	3
		11 683	10 103	14 278
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		1 290	1 414	3 292
Charge d'impôts sur les bénéfices	D	257	543	912
Bénéfice net, selon les PCGR des États-Unis		1 033	871	2 380
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices				
Écart de conversion		(13)	(238)	347
Régimes de rémunération		(7)	32	(9)
Résultat étendu		1 013	665	2 718

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

24. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

BILANS CONSOLIDÉS CONDENSÉS SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

31 décembre	Note 24	2010		2009	
		Montant déjà établi	PCGR des États-Unis	Montant déjà établi	PCGR des États-Unis
Actif					
Actif à court terme		2 775	2 775	2 453	2 453
Actifs destinés à la vente		65	65	-	-
Immobilisations corporelles (compte tenu de biens non prouvés et de grands projets de mise en valeur de 2 428 \$ et de 2 010 \$ aux 31 décembre 2010 et 2009, respectivement)	A, B, C ii)	29 020	28 997	27 477	27 455
Amortissement cumulé et épuisement		(13 490)	(14 045)	(12 263)	(12 925)
Immobilisations corporelles, montant net (capitalisation du coût entier en ce qui concerne les activités pétrolières et gazières)		15 530	14 952	15 214	14 530
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise		2 145	2 145	2 621	2 621
Gestion des risques		43	43	1	1
Autres actifs	C i)	391	390	320	319
Écart d'acquisition		1 146	1 146	1 146	1 146
		22 095	21 516	21 755	21 070
Passif et capitaux propres					
Passif à court terme	C i), C ii), D	2 485	2 644	1 984	2 098
Passif lié à des actifs destinés à la vente		7	7	-	-
Dette à long terme		3 432	3 432	3 656	3 656
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise		2 176	2 176	2 650	2 650
Gestion des risques		10	10	4	4
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		1 213	1 213	1 147	1 147
Autres passifs	C i), C ii)	346	348	239	239
Impôts sur les bénéfices futurs	D	2 404	2 331	2 467	2 368
		12 073	12 161	12 147	12 162
Capitaux propres	E	10 022	9 355	9 608	8 908
		22 095	21 516	21 755	21 070

ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009	2008
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	1 033	871	2 380
Amortissement et épuisement	1 203	1 288	1 376
Impôts sur les bénéfices futurs	116	(396)	554
Perte latente (gain) sur la gestion des risques	(46)	698	(899)
Perte de change latente (gain)	(69)	327	(317)
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	75	45	40
(Gain) perte à la cession d'actifs	9	-	-
Autres (revenus) pertes, montant net	35	7	(20)
Variation nette des autres actifs et passifs	(55)	(26)	(92)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	293	225	202
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 594	3 039	3 224
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 796)	(2 063)	(2 109)
Flux de trésorerie nets avant activités de financement	798	976	1 115
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(631)	(977)	(1 226)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

24. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Notes :

A) Capitalisation du coût entier

En vertu des PCGR des États-Unis, un test de dépréciation (plafonnement du coût entier) est appliqué afin de s'assurer que les coûts capitalisés non amortis de chaque centre de coûts ne dépassent pas le total, après les impôts sur les bénéfices, de la valeur actualisée, calculée à un taux d'actualisation de 10 %, du montant net des produits estimatifs futurs calculés en fonction de la valeur estimative de la production future provenant des réserves prouvées selon les prix du pétrole et du gaz à la date du bilan, déduction faite de tous les frais de mise en valeur et de production estimatifs futurs indexés connexes, plus les coûts afférents aux biens non prouvés et non dépréciés. Pour 2010 et 2009, l'amortissement pour épuisement selon les PCGR des États-Unis a également été calculé en fonction des réserves prouvées estimatives établies à l'aide d'un prix moyen sur les 12 mois précédents. Pour 2008, l'amortissement pour épuisement selon les PCGR des États-Unis a été calculé en fonction des réserves prouvées estimatives déterminées à partir des prix du pétrole et du gaz à la date du bilan.

Selon les PCGR du Canada, un test de dépréciation similaire est appliqué, sauf que les flux de trésorerie provenant des réserves prouvées ne sont pas actualisés et que les prix prévus et les frais de mise en valeur et de production futurs sont utilisés pour déterminer s'il y a dépréciation ou non. Toute perte de valeur est évaluée en fonction de la juste valeur des réserves prouvées et probables. Selon les PCGR du Canada, l'amortissement pour épuisement est également calculé en fonction des réserves prouvées estimatives établies à l'aide des prix et des coûts futurs estimatifs.

Au 31 décembre 2008, les coûts capitalisés par Cenovus au titre des biens pétroliers et gaziers au Canada excédaient le plafond du coût entier, situation qui s'est traduite par une perte de valeur hors trésorerie de 73 M\$ selon les PCGR des États-Unis, laquelle a été imputée à la charge d'amortissement et d'épuisement. Un amortissement pour épuisement supplémentaire a été comptabilisé pour certains exercices antérieurs, au titre des différences entre le test de plafonnement prescrit selon les PCGR du Canada et celui prescrit par les PCGR des États-Unis. Par conséquent, les coûts capitalisés non amortis assujettis à l'amortissement pour épuisement sont moins élevés selon les PCGR des États-Unis.

Les ajustements au titre des PCGR des États-Unis en ce qui concerne les différences dans le calcul de l'amortissement pour épuisement se sont traduits par une diminution de 107 M\$ de l'amortissement et épuisement (237 M\$ en 2009, 98 M\$ en 2008).

B) Immobilisations corporelles

Pour les périodes antérieures à l'arrangement, le montant net des immobilisations corporelles liées aux activités pétrolières et gazières en amont au Canada a été imputé aux fins des états financiers détachés selon les PCGR des États-Unis au moyen de la même méthode que celle qui a été utilisée pour l'établissement des états financiers détachés en application des PCGR du Canada.

La répartition des soldes liés aux activités en amont canadiennes entre Cenovus et Encana conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 du *Manuel de l'ICCA*, est fondée sur le ratio des produits nets futurs, actualisés au taux de 10 %, des biens détachés aux produits nets futurs actualisés de l'ensemble des biens prouvés au Canada établi à l'aide des rapports sur les réserves en date du 31 décembre 2008. Les produits nets futurs correspondent au montant net estimatif à recevoir relativement à la mise en valeur et à l'exploitation des réserves de pétrole brut et de gaz naturel, dont la valeur a été déterminée par les évaluateurs des réserves qualifiés et indépendants.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

24. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

C) Régimes de rémunération

i) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Selon l'ASC 715-30, « Compensation – Retirement Benefits », en application des PCGR des États-Unis, Cenovus est tenue de comptabiliser au bilan la surcapitalisation ou la sous-capitalisation des régimes à prestations déterminées et d'autres avantages postérieurs à l'emploi en tant qu'actif ou passif. Cenovus est aussi tenue d'intégrer les changements de la capitalisation dans les autres éléments du résultat étendu. Les PCGR du Canada ne requièrent pas l'inscription de la capitalisation de ces régimes au bilan.

ii) Régimes de rémunération à base d'actions fondés sur des passifs

En application des PCGR du Canada, les obligations au titre des régimes de rémunération à base d'actions fondés sur des passifs sont comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, Cenovus a adopté, en application des PCGR des États-Unis, l'ASC 718, « Compensation – Stock Compensation », en utilisant la méthode prospective modifiée. Selon l'ASC 718, les régimes de rémunération à base d'actions fondés sur des passifs, y compris les droits à la plus-value des actions jumelés, les droits à la plus-value des actions jumelés liés au rendement, les droits à la plus-value des actions et les droits à la plus-value des actions liés au rendement, doivent désormais être réévalués à la juste valeur à chaque date de fin d'exercice jusqu'à la date de règlement.

Dans la mesure où la charge de rémunération porte sur des salariés directement associés aux activités de mise en valeur du pétrole brut et du gaz naturel, certains montants sont inscrits à l'actif au titre des immobilisations corporelles. Les montants qui ne sont pas inscrits à l'actif sont comptabilisés à titre de frais d'administration ou de charges d'exploitation. Les ajustements apportés à l'exercice ont eu les incidences suivantes :

- Le montant net des immobilisations corporelles a diminué de 1 M\$ (diminution de 25 M\$ en 2009)
- Le passif à court terme a diminué de 14 M\$ (diminution de 41 M\$ en 2009)
- Les autres passifs ont diminué de 7 M\$ (augmentation de 1 M\$ en 2009)
- Les charges d'exploitation ont diminué de 9 M\$ (diminution de 4 M\$ en 2009)
- Les frais d'administration ont diminué de 11 M\$ (diminution de 9 M\$ en 2009)
- Aucun ajustement n'a été apporté à l'amortissement et épuisement (diminution de 2 M\$ en 2009)

D) Impôts sur les bénéfices

Selon les PCGR des États-Unis, les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs sont calculés au moyen des taux d'imposition et des modifications législatives en vigueur, alors que les PCGR du Canada permettent l'utilisation des taux d'imposition et des modifications législatives pratiquement en vigueur. En 2009, une filiale de Cenovus a subi des pertes qui ont été comptabilisées et prises en compte dans le calcul des impôts futurs aux fins des PCGR du Canada, en supposant que les modifications législatives étaient pratiquement en vigueur. Selon les PCGR des États-Unis, ces pertes n'ont pas été comptabilisées, car les modifications législatives n'étaient pas en vigueur au 31 décembre 2009 ni au 31 décembre 2010. Il n'y a eu aucune autre incidence sur la charge d'impôts en 2010 (131 M\$ en 2009; néant en 2008). Certaines de ces pertes ont été constatées en 2010 afin de réduire la charge d'impôts à court terme selon les PCGR du Canada. L'impossibilité de constater les pertes selon les PCGR des États-Unis a entraîné une augmentation de la charge d'impôts à payer de 59 M\$, contrebalancée par une diminution des impôts reportés à payer, éliminant ainsi les incidences sur la charge d'impôts totale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

24. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Les autres différences sont attribuables aux ajustements des impôts futurs inclus dans le tableau du rapprochement du bénéfice net établi selon les PCGR du Canada et du bénéfice net établi selon les PCGR des États-Unis et dans le bilan consolidé condensé, qui tiennent compte aussi de l'incidence des différences de taux mentionnées ci-dessus, le cas échéant, et de l'incidence fiscale des autres éléments de rapprochement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif :

Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009	2008
Bénéfice net avant impôts sur les bénéfices, selon les PCGR des États-Unis	1 290	1 414	3 292
Taux prévu par la loi au Canada	28,2 %	29,2 %	29,7 %
Impôts sur les bénéfices prévus	364	413	977
Incidence des éléments suivants sur les impôts :			
Écarts avec les taux prévus par la loi et autres écarts de taux	(36)	(7)	(88)
Rémunération à base d'actions non déductible	32	-	-
Financement multijuridictionnel	(93)	(134)	(135)
Gains de change non inclus dans le bénéfice net	28	58	71
Gains (pertes) en capital non imposables	(9)	30	(53)
Constatation de pertes en capital	(107)	-	-
Pertes autres qu'en capital non constatées	-	131	-
Autres	78	52	140
Impôts sur les bénéfices selon les PCGR des États-Unis	257	543	912
Taux d'imposition effectif	19,9 %	38,4 %	27,7 %

Le montant net des passifs d'impôts futurs s'établit comme suit :

31 décembre	2010	2009
Passifs d'impôts reportés		
Immobilisations corporelles, en excédent des valeurs fiscales	2 390	2 407
Écarts temporaires liés à la coentreprise	125	9
Gains de change nets	127	-
Gestion des risques	55	17
Autres	55	79
Actifs d'impôts reportés		
Pertes d'impôts inutilisées	(209)	(111)
Gestion des risques	(45)	(33)
Autres	(167)	-
Passifs d'impôts reportés, montant net	2 331	2 368

E) Autres éléments du résultat étendu

L'ASC 715-30 exige que toute variation de la situation de capitalisation des régimes à prestations déterminées et d'avantages postérieurs à l'emploi soit présentée au bilan et dans l'état du résultat étendu. En 2010, une perte de 7 M\$, après impôts, a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu (gain de 32 M\$ en 2009), comme l'indique la note D i). Lors de l'adoption de l'ASC 715-30, conformément aux exigences, le solde transitoire de 24 M\$, après impôts, a été inscrit directement dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2010

24. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

F) Coentreprise avec ConocoPhillips

Selon les PCGR du Canada, les activités de raffinage sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Selon les PCGR des États-Unis, les activités de raffinage doivent être comptabilisées à la valeur de consolidation. Toutefois, la Securities and Exchange Commission des États-Unis offre un allègement selon lequel une société peut choisir de ne pas présenter de rapprochement entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis à l'égard des participations dans des entités sous contrôle conjoint si la coentreprise est contrôlée conjointement par toutes les parties qui détiennent une participation dans l'entité, ce qui est le cas des activités de raffinage. La comptabilisation à la valeur de consolidation des activités de raffinage n'a aucune incidence sur le bénéfice net ou les bénéfices non répartis de Cenovus. Conformément aux exigences, les informations qui suivent sont fournies pour les activités de raffinage de la coentreprise.

État consolidé des résultats		
Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation (voir la note 1)	67	358
Amortissement et épuisement	(229)	(220)
Autres	(12)	(12)
Bénéfice net (perte)	(174)	126

Bilan consolidé		
31 décembre	2010	2009
Actif à court terme	951	808
Actif à long terme	5 275	5 104
Passif à court terme	559	511
Passif à long terme	327	410

État consolidé des flux de trésorerie		
Exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	117	(62)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(657)	(1 034)